



2012

ANTEVENIO S.A. ET FILIALES CONSOLIDÉES

Comptes annuels et rapport de gestion consolidés de l'exercice 2012 accompagnés du
rapport d'audit des comptes annuels consolidés

ÉTATS DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉS AUX 31 DÉCEMBRE 2012 ET 2011

Exprimés en euros

ACTIF	NOTES DE L'ANNEXE	31/12/2012	31/12/2011
Immobilisations corporelles	(Nota 8)	495 285,27	581 980,88
Fonds de commerce	(Nota 5)	7 872 358,03	7 117 503,45
Autres immobilisation incorporelles	(Nota 9)	2 793 284,09	3 289 288,26
Actifs financiers non courants	(Nota 11)	51 839,15	45 376,73
Impôts différés actifs	(Nota 19)	608 888,78	99 890,88
ACTIFS NON COURANTS		11 821 655,32	11 134 040,20
Clients et autres débiteurs	(Nota 11)	7 724 483,39	8 096 774,26
Autres actifs financiers courants	(Nota 11)	42 245,59	4 430,80
Autres actifs courants	(Nota 19)	861 247,27	662 044,66
Trésorerie	(Nota 11)	4 390 928,95	5 453 334,24
ACTIFS COURANTS		13 018 905,20	14 216 583,96
TOTAL ACTIF		24 840 560,52	25 350 624,16

Les Comptes annuels consolidés du Groupe, qui forment une seule unité, comprennent les présents tableaux de situation financière consolidés, les comptes de résultat consolidés, le tableau consolidé des flux de trésorerie et le tableau de variations des capitaux propres consolidés ci-joints et l'annexe ci-jointe, qui comporte 29 notes.

ÉTATS DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉS AUX 31 DÉCEMBRE 2012 ET 2011

Exprimés en euros

CAPITAUX PROPRES ET PASSIF	NOTES DE L'ANNEXE	31/12/2012	31/12/2011
Capital	(Nota 14)	231 412,22	231 412,22
Autres réserves	(Nota 14)	8 189 786,85	8 189 786,85
Profits cumulés	(Nota 14)	8 424 731,21	8 139 220,86
Autres instruments de capitaux propres	(Nota 14 y 17)	-	202 500,00
Valeurs propres	(Nota 14)	(43 869,93)	(142 845,67)
Différences de change	(Nota 15)	(14 921,98)	(4 577,47)
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE		16 787 138,37	16 615 496,79
Patrimoine attribué aux associés intérêts minoritaires	(Nota 16)	(200 722,91)	(135 001,32)
CAPITAUX PROPRES		16 586 415,46	16 480 495,47
Produits différés	(Nota 18)	176 318,03	146 152,02
Autres passifs non courants	(Nota 12)	802 691,56	528 358,90
Provisions	(Nota 22)	55 132,42	61 132,40
PASSIFS NON COURANTS		1 034 142,01	735 643,32
Dettes auprès d'établissements de crédit	(Nota 12)	42 705,61	30 885,48
Dettes fournisseurs et autres débiteurs	(Nota 12)	6 269 052,31	6 323 011,23
Autres passifs courants	(Nota 19)	908 245,13	1 780 588,66
PASSIFS COURANTS		7 220 003,05	8 134 485,37
TOTAL VALEUR NETTE ET PASSIF		24 840 560,52	25 350 624,16

Les Comptes annuels consolidés du Groupe, qui forment une seule unité, comprennent les présents tableaux de situation financière consolidés, les comptes de résultat consolidés, le tableau consolidé des flux de trésorerie et le tableau de variations des capitaux propres consolidés ci-joints et l'annexe ci-jointe, qui comporte 29 notes.

COMPTES DE RÉSULTAT CONSOLIDÉS DES EXERCICES 2012 ET 2011

Exprimés en euros

PERTES ET PROFITS	NOTES DE L'ANNEXE	2012	2011
Montant net du chiffre d'affaires	(Note 20 et 27)	24 193 488,15	23 026 058,62
Chiffre d'affaires		25 463 646,28	24 198 473,05
Remises sur ventes		(1 270 158,13)	(1 172 414,43)
Autres produits		412 685,96	1 057 633,00
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION		24 606 174,11	24 083 691,62
Stocks	(Note 20)	11 983 038,28	10 416 912,53
Frais de personnel	(note 20)	7 363 090,16	7 230 314,61
Appointements, salaires et assimilés		5 889 187,85	5 834 162,48
Charges sociales		1 473 902,31	1 396 152,13
Dotations aux amortissements des immobilisations		1 636 649,74	1 574 237,12
Dotation aux immobilisations corporelles	(note 8)	167 309,18	316 447,28
Dotation aux immobilisations incorporelles	(note 9)	1 469 340,56	1 257 789,84
Autres charges d'exploitation		3 130 409,44	2 888 432,61
Services extérieurs	(note 20)	2 505 171,21	2 657 690,88
Pertes de valeur d'actifs courants	(note 11)	625 238,23	208 284,50
Impôts et assimilés		-	22 457,23
Perte pour cessions d'immobilisations		-	-
Excès de provisions		(11 003,29)	(57 346,46)
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION		24 102 184,33	22 052 550,41
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		503 989,78	2 031 141,21
Autres intérêts et produits assimilés	(note 20)	119 611,93	124 364,66
Différences de change		87 860,29	23 575,75
Bénéfice sur valeurs propres		-	-
TOTAL PRODUITS FINANCIERS		207 472,22	147 940,41
Autres intérêts et charges assimilés	(note 20)	185 081,67	79 917,76
Différences de change		155 000,40	58 274,14
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES		340 082,07	138 191,90
RÉSULTAT FINANCIER		(132 609,85)	9 748,51
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS COURANTES		371 379,93	2 040 889,72
RÉSULTAT CONSOLIDÉ AVANT IMPÔTS		371 379,93	2 040 889,72
Impôt sur les sociétés	(note 18)	153 468,71	917 033,00
RÉSULTAT CONSOLIDÉ DE L'EXERCICE		217 911,22	1 123 856,72
Résultat attribué aux associés intérêts minoritaires	(note 21)	(65 721,57)	(157 712,33)
RÉSULTAT CONSOLIDÉ DE L'EXERCICE ATTRIBUÉ À LA SOCIÉTÉ CONSOLIDANTE		283 632,79	1 281 569,05
Bénéfice par action :			
Élémentaire		0,07	0.30
Dilué		0,07	0.30

Les Comptes annuels consolidés du Groupe, qui forment une seule unité, comprennent les présents comptes de résultat consolidés, les états de la situation financière consolidés, le tableau consolidé des flux de trésorerie et le tableau de variations des capitaux propres consolidés ci-joints et l'annexe ci-jointe, qui comporte 29 notes.

COMPTE DE RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ DES EXERCICES 2012 ET 2011

Exprimé en euros

	NOTES DE L'ANNEXE	31/12/2012	31/12/2011
RÉSULTAT DU COMPTE DE RÉSULTAT	Note 21	283 632,79	1 123 856,72
Produits et charges directement imputés aux capitaux propres :			
Différences de change	Note 15	(10 344,51)	(16 146,24)
TOTAL PRODUITS ET CHARGES DIRECTEMENT IMPUTÉS AUX CAPITAUX PROPRES		(10 344,51)	(16 146,24)
Transferts au compte de résultat :			
Ajustement pour variations de valeur		-	-
TOTAL TRANSFERTS AU COMPTE DE RÉSULTAT		-	-
TOTAL RÉSULTAT GLOBAL		273 288,28	1 107 710,48
Part de la Société consolidante		273 288,28	1 107 710,48
Part des intérêts minoritaires		-	-

TABLEAU CONSOLIDÉ DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES DES EXERCICES 2012 ET 2011

Exprimé en euros

	CAPITAL SOUSCRIT	AUTRES RÉSERVES	PROFITS CUMULÉS	(Actions de la société consolidante)	Autres instruments de capitaux propres	Différences de change	Patrimoine total part du groupe	Intérêts minoritaires	Subventions (1)	Total
Solde au 31/12/2010	231 412,22	8 189 786,85	6 888 490,25	-	-	11 568,77	15 321 258,09	912 109,47	90 403,73	16 323 771,29
Ajustements en raison d'erreurs 2010	-	-	(32 922,81)	-	-	-	(32 922,81)	-	(90 403,73)	(123 326,54)
Solde au 01/01/2011	231 412,22	8 189 786,85	6 855 567,44	-	-	11 568,77	15 288 335,28	912 109,47	-	16 200 444,75
Produits et charges reconnus	-	-	1 281 569,05	-	-	(16 146,24)	1 265 422,81	(157 712,33)	-	1 107 710,48
Autres opérations	-	-	-	-	202 500,00	-	202 500,00	-	-	202 500,00
Acquisition d'un plus grand pourcentage de parts sociales	-	-	2 084,37	-	-	-	2 084,37	(889 398,46)	-	(887 314,09)
Opérations avec actions de la Société consolidante	-	-	-	(142 845,67)	-	-	(142 845,67)	-	-	(142 845,67)
Solde au 31/12/2011	231 412,22	8 189 786,85	8 139 220,86	(142 845,67)	202 500,00	(4 577,47)	16 615 496,78	(135 001,32)	-	16 480 495,47
Ajustements en raison d'erreurs 2011	-	-	1 875,00	-	-	-	1 875,00	-	-	1 875,00
Solde au 01/01/2012	231 412,22	8 189 786,85	8 141 095,86	(142 845,67)	202 500,00	(4 577,47)	16 617 371,79	(135 001,32)	-	16 482 370,47
Produits et charges reconnus	-	-	283 632,79	-	-	(10 344,51)	273 288,28	(65 721,57)	-	207 566,70
Autres opérations	-	-	2,55	-	-	-	2,55	-	-	2,55
Acquisition d'un plus grand pourcentage de parts sociales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations avec actions de la Société consolidante	-	-	-	98 975,74	(202 500,00)	-	(103 524,26)	-	-	(103 524,26)
SALDO A 31/12/2012	231.412,22	8.189.786,85	8.424.731,21	(43.869,93)	-	(14.921,98)	16.787.138,36	(200.722,89)	-	16.586.415,46

(1) On présente la subvention dans le poste du passif au titre de produits différés au lieu de patrimoine, en présentant la correction dans le tableau de variation des capitaux propres dans l'exercice initial où est enregistrée la subvention.

Les comptes annuels consolidés de la Société, qui forment une seule unité, comprennent les présents tableaux consolidés des variations des capitaux propres, l'état de la situation financière consolidés, les comptes de résultat consolidés et le tableau des flux de trésorerie ci-joints et l'annexe ci-jointe, qui comporte 29 notes.

TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS DES EXERCICES 2012 Y 2011

Exprimés en euros

	NOTES DE L'ANNEXE	31/12/2012	31/12/2011
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES (A)		868 048,37	1 693 896,60
Profit avant impôt		371 379,93	2 040 889,72
Régularisation des postes n'entraînant pas de mouvements de trésorerie :			
+ Amortissements	Note 8 et 9	1 636 649,75	1 449 200,25
+/- Provisions	Note 22	(5 999,98)	(178 639,55)
+/- Subventions transférées aux résultats	Note 18	(181 016,69)	(102 306,38)
- Impôt sur les sociétés	Note 19	(153 468,71)	(917 033,00)
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité :			
Variation des débiteurs	Note 11	363 823,91	(372 702,98)
Variation des créditeurs	Note 12	(53 958,90)	612 700,13
Variation d'autres actifs courants		(237 017,40)	54 399,74
Variation d'autres actifs financiers courants		(872 343,53)	(3 212,86)
Paiement de l'impôt sur les bénéfices		-	-
Intérêts minoritaires		-	(889 398,47)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT (B)		(2 324 264,88)	(3 531 283,74)
Acquisition d'immobilisations incorporelles	Note 9	(973 638,07)	(2 652 256,73)
Acquisition d'immobilisations corporelles	Note 8	(80 311,91)	(243 062,59)
Acquisition d'immobilisations financières	Note 11 et 12	(6 462,42)	(5 825,35)
Augmentation du fonds de commerce	Note 5	(754 854,58)	(549 712,99)
Actifs différés	Note 19	(508 997,90)	(80 426,08)
Ventes d'immobilisations corporelles		-	-
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT (C)		393 811,22	586 487,28
Variation d'autres passifs non courants		286 152,78	420 198,83
Variation de la dette auprès des établissements de crédit	Note 12	-	(7 574,96)
Opérations avec actions propres		98 975,74	59 654,33
Opérations avec des instruments de capitaux propres	Note 17	(202 500,00)	-
Subventions reçues	Note 19	211 182,70	114 209,08
Variation nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie (d=a+b+c)		(1 062 405,29)	(1 250 899,86)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture (e)		5 453 334,24	6 704 234,10
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture (f=e+d)		4 390 928,95	5 453 334,24

Les Comptes annuels consolidés du Groupe, qui forment une seule unité, comprennent les présents tableaux consolidés des flux de trésorerie, les états de la situation financière consolidés, les comtes de résultat consolidés et le tableau consolidé de variations des capitaux propres ci-joints et l'annexe ci-jointe, qui comporte 29 notes

NOTE 1. SOCIÉTÉS DU GROUPE

1.1) SOCIÉTÉ CONSOLIDANTE

a) Constitution et siège social

Antevenio, S.A. (ci-après dénommée « la Société ») a été constituée le 20 novembre 1997 sous la dénomination « Interactive Network, S.L. », en se transformant en société anonyme et en modifiant sa dénomination pour « I-Network Publicidad, S.A. » en date du 22 janvier 2001. Le 7 avril 2005, l'Assemblée générale des actionnaires a décidé de modifier la dénomination sociale de la Société pour la dénomination actuelle.

Le siège social de la société est actuellement établi à Madrid, à l'adresse suivante : « C/ Marqués del Riscal, 11, planta 2ª, Madrid ».

Les comptes annuels consolidés du Groupe Antevenio de l'exercice 2012 ont été préparés par les administrateurs conformément aux normes internationales d'information financières (ci-après « NIIF »), telles qu'elles ont été adoptées par l'Union européenne en vertu du règlement (CE) n° 1606/2002 du Parlement européen et du Conseil.

b) Activités

La Société consolidante a pour objet la réalisation de toutes les activités qui, conformément aux dispositions en vigueur en matière de publicité, sont exercées par les agences de publicité généralistes. Elle est en outre habilitée à réaliser toute sorte d'actes, de contrats et d'opérations et, en général, à adopter toutes les mesures visant directement ou indirectement ou jugées nécessaires ou pertinentes à la réalisation de l'objet social susvisé. Les activités comprises dans son objet social peuvent en outre être exercées en tout ou en partie par la Société consolidante, soit directement, soit indirectement, par le biais de prise de participation dans d'autres sociétés ayant un objet social identique ou analogue.

c) Régime juridique

La Société est régie par ses statuts et par la loi sur les sociétés de capitaux actuellement en vigueur.

L'exercice économique de la Société commence le 1er janvier et s'achève le 31 décembre de chaque année.

1.2) FILIALES CONSOLIDÉES

La société consolidante possède, directement ou indirectement, des parts sociales dans diverses sociétés et a, directement ou indirectement, le contrôle de diverses sociétés. Au 31 décembre 2012, une consolidation des sociétés qui font partie du Groupe a été faite.

a) Filiales consolidées incluses dans le périmètre de consolidation

Les filiales consolidées incluses dans le périmètre de consolidation des exercices 2012 et 2011 sont les suivantes :

SOCIÉTÉ	POURCENTAGE DE PARTICIPATION 31/12/2012	POURCENTAGE DE PARTICIPATION 31/12/2011	NIVEAU DE GESTION	MÉTHODE CONSOLIDÉE APPLIQUÉE
Mamvo Performance, S.L.U.(*)	100,00	100,00	Élevé	Intégration globale
Marketing Manager Servicios de Marketing, S.L.U.	100,00	100,00	Élevé	Intégration globale
Antevenio S.R.L.	100,00	100,00	Élevé	Intégration globale
Diálogo Media, S.L.U.	100,00	100,00	Élevé	Intégration globale
Antevenio France S.R.L.	100,00	100,00	Élevé	Intégration globale
Código Barras Networks S.L.	100,00	100,00	Élevé	Intégration globale
Antevenio Argentina S.R.L.	60,00	60,00	Élevé	Intégration globale
Antevenio Limited	51,00	51,00	Élevé	Intégration globale
Antevenio México	60,00	60,00	Élevé	Intégration globale
Antevenio Publicidad, S.A.R.L.	100,00	-	Élevé	Intégration globale
Europemission, S.L.	49,68	49,68	Moyen	Intégration proportionnelle

(*) La Sociedad Mamvo Performance, S.L.U. est la nouvelle dénomination de la filiale consolidée Centrocom Cyber, S.L.U., et selon l'acte authentique du 29 décembre 2011.

Le tableau suivant offre une brève description de chacune des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation durant les exercices 2012 et 2011

SOCIÉTÉ	ANNÉE DE CONSTITUTION	DOMICILE SOCIAL	OBJET SOCIAL
Mamvo Performance, S.L.U. (*)	03/05/1996	C/ Marqués de Riscal, 11	Publicité en ligne et marketing direct pour l'obtention de contacts utiles.
Marketing Manager Servicios de Marketing, S.L.U. (**)	19/05/2005	C/ Marqués de Riscal, 11	Service-conseil aux entreprises de communication commerciale
Antevenio S.R.L. (*)	2004	Viale Abruzzi 13/A 20131 Milano	Publicité et marketing sur internet
Diálogo Media, S.L.U. (**)	2009	C/ Marqués de Riscal, 11	Prestation de services publicitaires et exploitation publicitaire en ligne et commerce électronique par des moyens télématiques.
Antevenio France, S.R.L.	2009	120, Av. du General LECLERC, 75014, Paris, France.	Prestation de services publicitaires et de promotion sur Internet, étude, diffusion et prestation de services dans le domaine de la publicité et du marketing sur Internet.
Código Barras Networks S.L. (**)	2010	Av. Pedralbes, 36 - 08034 – Barcelona, Espagne	Son négoce porte sur la commercialisation d'espaces publicitaires dans les moteurs de recherche de produits, d'acheteurs de prix et d'affichages contextuels que la Société met en œuvre, gère et maintient sur Internet.
Antevenio Argentina S.R.L.(*)	2010	Av. Presidente Figuroa Alcorta 3351, oficina 220, Ciudad de Buenos Aires, Argentine.	Prestation de services de médiation commerciale, de marketing, de services publicitaires.
Antevenio Limited	2010	271273 King Street, Hammersmith, LONDON W69LZ Royaume-Uni	Prestation de services publicitaires et de promotion sur Internet, étude, diffusion et prestation de services dans le domaine de la publicité et du marketing sur Internet.
Antevenio México, S.A. de CV	2007	Calle Galileo 20 403 Polanco Chapultepec Distrito Federal 11560	Autres services de publicité
Antevenio Publicité, S.A.R.L.	2008	32 Rue de Londres, 75009 Paris.	Prestation de services publicitaires et de promotion sur Internet, étude, diffusion et prestation de services dans le domaine de la publicité et du marketing sur Internet.
Europemission, S.L.	2003	C/ Marqués de Riscal, 11	Sans activité

(*) Sociétés auditées

(**) Sociétés où des procédures de révision limitée ont été suivies.

L'exercice économique des filiales consolidées commence le 1er janvier et s'achève le 31 décembre de chaque année.

b) Filiales consolidées exclues du périmètre de consolidation

Durant le premier semestre 2012, la société consolidée Antevenio S.R.L. a constitué la société Antevenio Service S.R.L. La société n'a pas été incluse dans le périmètre de consolidation, n'ayant pas été considérée comme étant importante au 31 décembre 2012.

1.3) Entreprises conjointes

La société Europermission S.L., dont Antevenio, S.A. détient 49,68 %, a été incluse dans les comptes annuels consolidés par la méthode d'intégration proportionnelle. La Société estime qu'il y a gestion conjointe.

NOTE 2. RÈGLES DE PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS CONSOLIDÉS

a) Application des normes internationales d'information financières (IFRS)

Les comptes annuels consolidés ont été établis en application des Normes internationales d'information financière (ci-après dénommées « IFRS »), étant appliquées les IFRS en vigueur en ce moment, comme elles ont été adoptées par l'Union européenne, conformément au Règlement (CE) n° 1606/2002 du Parlement européen et du Conseil, en prenant en considération l'ensemble des principes et normes comptables et des critères d'évaluation obligatoirement applicables qui ont un important effet tout comme les autres possibilités que la réglementation autorise à cet égard.

Dans la note 4, sont résumés les principes comptables et les critères d'évaluation les plus importants appliqués dans la préparation des comptes annuels consolidés faite par les administrateurs.

Conformément aux IFRS, les présents comptes annuels consolidés incluent les états consolidés suivants correspondant aux exercices annuels clos aux 31 décembre 2012 et 2011 :

États de la situation financière consolidée.
Comptes de résultat consolidés
Tableaux des variations des capitaux propres consolidés
Tableaux des flux de trésorerie consolidés
Notes sur les états financiers consolidés.

Règles et interprétations faites par l'International Accounting Standards Board (IASB) qui sont entrées en vigueur au cours de l'exercice 2012

En date d'établissement des présents comptes annuels consolidés, les normes et interprétations suivantes sont entrées en vigueur, et l'application de celles-ci par le Groupe n'a pas eu d'incidence importante.

Modification de l'IFRS 7 « Instruments financiers : Information à fournir »

Cette modification augmente et renforce l'information à fournir dans les états financiers sur les transferts d'actifs financiers lorsqu'il y a un quelconque type d'incidence continue sur l'actif transféré.

L'entrée en vigueur de cette règle n'a pas donné lieu à l'augmentation des ventilations.

Modification de l'IAS 12 « Impôts ».

Le changement fondamental qui se produit avec cette modification, c'est qu'elle prévoit une exception aux principes généraux de l'IAS 12 qui affecte les impôts différés liés à des propriétés immobilières.

Il n'y a aucune propriété d'investissement de la Société, et donc la modification de cette règle n'affecte pas l'information financière du Groupe.

a.2) Règles et interprétations publiées par l'IASB non en vigueur

En date d'établissement des présents comptes annuels consolidés, les normes et les interprétations suivantes les plus importantes ont été publiées par l'IASB, mais elles ne sont pas encore en vigueur, que ce soit parce que leur date de mise en application est postérieure à la date des présents comptes annuels consolidés ou parce qu'elles n'ont pas encore été approuvées par l'Union européenne.

Le Groupe a évalué l'incidence que cela pourrait avoir et a décidé de ne pas exercer l'option d'application anticipée, dans l'éventualité où cela serait nécessaire, en considérant que celle-ci n'aura pas d'effets importants.

		APPLICATION OBLIGATOIRE POUR LES EXERCICES COM- MENÇANT À PARTIR DE :
APPROUVÉES POUR APPLICATION DANS L'UE		
IAS 1 (Modifiée)	Présentation des états financiers	1 juillet 2012
IAS 19 (Modifiée)	Bénéfices aux employés	1 janvier 2013
IFRS 7 (Modifiée)	Transfert d'actifs financiers	1 janvier 2013
IFRS 10	États financiers consolidés	1 janvier 2014
IFRS 11	Accords conjoints	1 janvier 2014
IFRS 12	Détail de l'information de prise de participations dans d'autres sociétés	1 janvier 2014
IAS 27 (Modifiée)	États financiers séparés	1 janvier 2014
IAS 28 (Modifiée)	Investissements dans entr. associées	1 janvier 2014
IFRS 13	Calcul de la valeur raisonnable	1 janvier 2013
IAS 32 (Modifiée)	Instruments financiers : Présentation	1 janvier 2014
IFRS 7 (Modifiée)	Instruments financiers : Information à fournir	1 janvier 2013
NON APPROUVÉES POUR APPLICATION DANS L'UE		
IFRS 9	Instruments financiers : Classement par échéances	1 janvier 2015
Modification IFRS 10, 12 et IAS 27	Entreprises d'investissement	1 janvier 2014

Modification de l'IAS, présentation des états financiers.

Cette modification change la ventilation des rubriques présentées dans « Autres produits et charges reconnus », inclus dans l'état de produits et charges. Il faut séparer les éléments présentés en deux groupes, selon s'ils permettent ou non des transferts futurs au compte de résultat.

Par ailleurs, et contrairement à ce qui était précisé dans les projets de réforme, la modification n'exige pas que soient présentés ensemble les produits et les charges reconnus dans un seul état. La rédaction finale permet d'utiliser le schéma utilisé par le Groupe dans ses états financiers.

Cette règle est entrée en vigueur durant l'exercice et affectera les périodes annuelles après le 1er juillet 2012. En conséquence, elle s'appliquera à partir de l'exercice 2013. Cela dit, cela n'impliquera pas de modification importante dans la présentation de l'information financière de l'état des produits et charges reconnus.

Modification de l'IAS 19 « Rémunérations des employés ».

Les modifications les plus importantes qui ont été apportées affectant fondamentalement les plans de bénéfices définis sont les suivantes :

- L'élimination de la « bande de fluctuation » avec laquelle, selon la règle actuelle, les compagnies peuvent définir une certaine proportion des pertes et profits actuariels. À partir de l'entrée en vigueur de la modification, tous les profits et toutes les pertes actuariels devront être immédiatement enregistrés dans l'autre résultat global (patrimoine).
- Changements importants du groupement et de la présentation des composants du coût dans l'état de résultat global. Le total du coût lié à l'obligation sera présenté en trois rubriques différentes : facteur du coût du service, facteur d'intérêt net et facteur de revalorisation.

Cela impliquera aussi des changements dans la présentation des facteurs du coût dans l'état de résultat global, qui seront regroupés et présentés de façon différente.

Le changement fondamental de cette modification de l'IAS 19, avec l'entrée en vigueur le 1er janvier 2013, affectera le traitement comptable des plans de bénéfices définis, du fait qu'à partir de l'entrée en vigueur de la modification, tous les profits et toutes les pertes actuariels seront immédiatement enregistrés avec ajustements d'évaluation pour refléter dans le bilan consolidé le déficit ou l'excédent total du plan. Par ailleurs, le coût d'intérêts et le retour attendu des actifs du plan sont remplacés dans la nouvelle version par une somme nette à titre d'intérêts, qui sera calculé en appliquant le taux d'escompte au passif (ou à l'actif) de l'engagement. Cela impliquera aussi des changements dans la présentation des facteurs du coût dans l'état de résultat global, qui seront regroupés et présentés de façon différente.

IFRS 10 « États financiers consolidés »

Cette règle est émise conjointement avec l'IFRS 11, l'IFRS 12 et la modification de l'IAS 27 et de l'IAS 28 (toutes celles-ci étant décrites ci-après), en remplacement des règles actuelles en rapport à la consolidation et à la comptabilisation de sociétés, associées et des entreprises conjointes, tout comme les ventilations d'information à fournir.

L'entrée en vigueur de cette règle implique le remplacement de la partie relative à la consolidation de l'actuelle IAS 27 « États financiers consolidés et séparés » tout comme l'interprétation SIC 12 – Consolidation – entreprises à but spécial.

La principale nouveauté de l'IFRS 10 est la modification de la définition du contrôle qui existe actuellement. La nouvelle définition de contrôle comporte trois éléments qui doivent être respectés : le pouvoir sur la société liée, l'exposition ou le droit aux résultats variables de l'investissement et la capacité d'utiliser ce pouvoir lui permettant d'influencer le montant de ces retours.

En date d'aujourd'hui, on n'attend aucun changement important en rapport aux entreprises contrôlées par le Groupe en raison de la nouvelle définition de contrôle.

IFRS 11 « Accords conjoints ».

L'entrée en vigueur de cette règle implique le remplacement de l'IAS 31 actuel « Entreprises conjointes ». Le changement fondamental qu'il implique par rapport à la règle actuelle est l'élimination de l'option de consolidation proportionnelle pour les entreprises qui sont contrôlées de façon conjointe, qui seront dorénavant incluses dans la méthode de la participation. De plus, certaines nuances dans l'analyse des accords conjoints sont modifiées, et l'analyse cherche à déterminer si l'accord conjoint est structuré dans un véhicule séparé. Par ailleurs, la règle définit deux types uniques d'accord conjoint : opération conjointe ou entreprise liée de façon conjointe.

L'unique société intégrée par la méthode d'intégration proportionnelle est Europermission S.L. Cependant, l'application de cette règle n'aura pas, à notre avis, une grande incidence.

IFRS 12 « Détail de l'information de prises de participation dans d'autres sociétés »

L'IFRS 12 permet de regrouper dans une seule règle, en plus d'augmenter, toutes les exigences de ventilation relatives aux prises de participation dans des filiales consolidées, des sociétés associées, des entreprises conjointes ou d'autres prises de participation, et l'obligation de fournir de l'information sur les entreprises structurelles non consolidées est une de ses nouveautés par rapport aux ventilations actuelles.

L'application de cette nouvelle règle obligera à augmenter les ventilations en rapport aux sociétés associées et multigroupe, notamment en rapport aux rapprochements entre les résultats fournis par les entreprises et les résultats attribués.

Modification de l'IAS 27 « Instruments financiers séparés ».

Cette modification redéfinit la règle du fait qu'à partir de son entrée en vigueur son contenu ne fait référence qu'aux états financiers individuels.

Modification de l'IAS 28 « Instruments financiers dans des sociétés associées ».

Cette modification redéfinit la règle qui contient dorénavant aussi le traitement des sociétés liées de façon conjointe, du fait qu'elles seront consolidées, sans option possible, par l'application de la méthode de la participation comme le sont les sociétés associées.

IFRS 13 « Mesure de la valeur raisonnable ».

La règle est établie dans le but de servir de base réglementaire unique pour calculer la valeur raisonnable des éléments de l'actif ou du passif lorsque cela est le mode d'évaluation voulue par les autres règles. En ce sens, cela ne modifie en rien les critères d'évaluation actuels établis par les autres règles et cela est applicable aux évaluations d'éléments tant financiers que non financiers.

De plus, la règle change la définition actuelle de la valeur raisonnable, en apportant de nouvelles nuances qu'il y a lieu de considérer, et le calcul doit se faire en adoptant ce qui est appelé la « Hiérarchie de valeur raisonnable » qui est semblable à celle déjà utilisée par l'IFRS 7 – « Instruments financiers : Information à fournir » pour certaines ventilations d'instruments financiers.

Modification de l'IAS 32 « Instruments financiers : Présentation »

La modification de l'IAS 32 présente plusieurs éclaircissements additionnels dans le guide de mise en œuvre sur les exigences de la règle pour pouvoir compenser un actif et un passif financier dans leur présentation dans le bilan. L'IAS 32 précise déjà qu'un actif et un passif financier ne pourront être compensés que lorsque l'entreprise aura alors le droit exigible légalement de compenser les montants reconnus.

Le guide de mise en œuvre modifié précise, entre autres aspects, que pour respecter cette condition, le droit de compensation ne doit pas dépendre d'événements futurs et doit être légalement exigible, tant dans le cours normal des affaires que dans le cas de non-respect, d'insolvabilité ou de faillite de la société et de toutes les contreparties.

Modification de l'IFRS 7 « Instruments financiers : Information à fournir »

La modification présente de nouvelles exigences de ventilation pour les actifs et les passifs financiers qui sont présentés sur une base nette dans le bilan tout comme pour les autres instruments financiers qui sont sujets à un accord exigible de compensation nette ou similaire, peu importe s'ils sont alors présentés ou non compensés sur le plan comptable conformément à l'IAS 32 « Instruments financiers : Présentation ».

L'entrée en vigueur de la modification de l'IAS 32 et de l'IFRS 7 ci-devant mentionnés ne devrait pas entraîner de changement dans les politiques comptables du Groupe du fait que ce dernier ne compense pas d'actifs ni de passifs financiers.

IFRS 9 « Instruments financiers : Classement et évaluation »

L'IFRS 9 remplacera la partie portant sur le classement et l'évaluation qui se font actuellement par rapport aux instruments financiers de l'IAS 39. Il y a des différences très importantes par rapport à la règle actuelle en rapport aux actifs financiers.

Entre autres, l'approbation d'un nouveau modèle de classement basé sur deux uniques catégories de coût amorti et de valeur raisonnable, la disparition des classements actuels d' « Investissements conservés jusqu'à l'échéance » et d' « Actifs financiers disponibles pour la vente », l'analyse de la perte de valeur seulement pour les actifs qui sont à coût amorti et la non-bifurcation de dérivés implicites dans des contrats d'actifs financiers.

En rapport avec les passifs financiers, les catégories de classement proposées par l'IFRS 9 sont semblables à celles qui existent actuellement dans l'IAS 39, de sorte que il ne devrait pas y avoir de différences très importantes sauf pour l'exigence d'enregistrement des variations de la valeur raisonnable en rapport au risque propre de crédit comme une composante des capitaux propres, dans la cas des passifs financiers de l'option de valeur raisonnable.

Modificación IFRS 10, IFRS 12 et IAS 27 : « Entreprise d'investissement »

Ces modifications définissent l' « Entreprise d'investissement » et établissent des exceptions par lesquelles les prises de participation sur celles où il y a un contrôle défini comme « Entreprise d'investissement » ne seront pas consolidées et elles seront plutôt enregistrées à une valeur raisonnable avec modifications dans le compte de résultat.

De plus, il y a des exigences de ventilation des entreprises définies comme « Entreprise d'investissement ».

b) Image fidèle

Les comptes annuels consolidés ci-joints de l'exercice 2012 ont été préparés à partir des registres comptables des différentes sociétés qui composent le Groupe, dont les comptes annuels respectifs ont été préparés conformément à la législation commerciale en vigueur, les règles établis dans le Plan comptable général approuvé par le Décret royal 1514/2007, du 16 novembre 2007, dans le cas de sociétés espagnoles, et conformément à la réglementation applicable au reste des pays où sont établies les sociétés qui composent le Groupe consolidé et qui sont présentés conformément aux dispositions des normes IFRS et ont fait l'objet des ajustements ou reclassements pertinents afin de donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, des résultats et des ressources obtenues et affectées au cours de l'exercice 2012.

Les différents postes des comptes annuels individuels de chacune des sociétés ont fait l'objet d'un processus d'homogénéisation à des fins d'évaluation. Pour ce faire, les critères appliqués au sein de chacune des sociétés ont été adaptés à ceux utilisés par la Société consolidante dans ses propres états financiers.

c) Monnaie de fonctionnement

Selon la réglementation en vigueur en matière comptable, les comptes annuels consolidés doivent être présentés en euros du fait qu'il s'agit de la monnaie de l'environnement économique principal où le Groupe exerce ses activités. Les opérations à l'étranger sont enregistrées conformément aux politiques décrites dans la note 4.

d) Responsabilité des informations et des estimations réalisées

Les informations contenues dans les présents comptes annuels relèvent de la seule responsabilité des administrateurs de la Société consolidante.

Dans la préparation des comptes annuels consolidés de l'exercice 2012, certaines estimations ont été faites par les administrateurs de la Société consolidante pour évaluer certains actifs, certains passifs, certains produits, certaines charges et certains engagements qui y sont enregistrés. Ces estimations concernent notamment :

- Évaluation d'éventuelles pertes de certains actifs.
- Durée de vie des immobilisations corporelles et incorporelles.
- La valeur raisonnable des actifs acquis dans des regroupements d'entreprises et dans des fonds de commerce.
- Le montant de certaines provisions.
- La valeur raisonnable de certains actifs non cotés.
- Évaluation d'éventuelles obligations en raison de risques fiscaux.
- Évaluation de la possibilité de récupération des actifs par impôt différé.

e) Comparaison de l'information

Les soldes correspondant à l'exercice 2011, présentés à des fins comparatives, ont eux aussi été arrêtés conformément aux dispositions des normes IFRS adoptées par l'Union européenne, qui correspondent à celles appliquées au cours de l'exercice 2012. En conséquence, les rubriques des deux exercices sont comparables et homogènes.

f) Changements de critères comptables

Il n'y a pas eu de changements de critères comptables propres, pas plus que de changement venant de l'adaptation de la comptabilité au nouveau Plan comptable général.

g) Correction d'erreurs

Au 1er janvier 2011, le Groupe a comptabilisé des erreurs dans les réserves à la hauteur de 32 922,81 euros en raison de correction de factures émises en 2010. Le Groupe n'a pas modifié les montants se rapportant à l'exercice précédant du fait qu'il les considère de peu d'importance.

De plus, on a corrigé une erreur dans la présentation des montants figurant dans les comptes annuels de l'exercice 2011 sous le poste Subventions à la hauteur de 102 306,41 et de Passifs pour impôts différés à la hauteur de 43 845,60 euros. L'effet de l'erreur sur l'exercice 2010 ont été respectivement de 90 403,73 euros et de 38 744,45 euros, et on a enregistré dans le poste Produits différés à l'intérieur le Passif courant le montant de 146 152,01 euros (129 148,18 pour l'exercice 2010). Le Groupe a recalculé les montants se rapportant à l'exercice précédent, ce qui a entraîné une diminution du total des Capitaux propres à la hauteur de 102 306,41 euros (soit 90 403,73 en 2010) et une augmentation du Passif non courant pour ce même montant.

Dans le tableau de variation des capitaux propres consolidé, on présente la correction dans l'exercice où a pris naissance la subvention, c'est-à-dire dans l'exercice 2010.

NOTE 3. BÉNÉFICE / PERTE PAR ACTION

Bénéfice de base par action

Le bénéfice de base par action est calculé en divisant le résultat consolidé de l'exercice attribuable à la Société consolidante entre le nombre moyen pondéré d'actions en circulation durant l'exercice, excluant le nombre moyen d'actions propres conservés durant la même période.

Bénéfice dilué par action

Le bénéfice dilué par action est déterminé de façon semblable au bénéfice de base par action, mais le nombre moyen pondéré d'actions en circulation augmente avec les options sur des actions, des bons de souscription d'actions et la dette convertible.

Le calcul du bénéfice par action des années 2012 et 2011 est présenté ci-après :

	2012	2011
Résultat net de l'exercice	283 632,79	1 281 569,05
Nb moyen pondéré d'actions en circulation	4 199 147	4 207 495
BÉNÉFICES DE BASE PAR NOMBRE MOYEN PONDÉRÉ D' ACTIONS	0,07	0,30

Durant les exercices 2012 et 2011, le Groupe n'a fait aucune opération qui entraînerait une dilution, et donc le bénéfice de base par action coïncide avec le bénéfice dilué par action.

NOTE 4. RÈGLES D'ENREGISTREMENT ET D'ÉVALUATION

Les principales règles d'évaluation utilisées par le Groupe dans l'élaboration des comptes annuels consolidés pour l'exercice 2012 ont été les suivantes :

a) Principes de consolidation

Filiales consolidées

On appelle filiales consolidées celles dans lesquelles la Société consolidante a capacité d'exercer un contrôle, une capacité qui se présente lorsque la Société consolidante a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une société liée afin d'obtenir des bénéfices de ses activités. On assume que ce contrôle existe lorsque la Société consolidante détient, directement ou indirectement, plus de 50 % des droits politiques des sociétés liées ou, lorsque ce pourcentage est inférieur, a conclu des accords avec d'autres actionnaires de celles-ci qui lui accordent le contrôle.

La consolidation des comptes annuels de la société Antevenio, S.A. et des comptes annuels des sociétés liées mentionnées dans la Note 2, à l'exception de société Europermission S.L., a été réalisée suivant les méthodes indiquées ci-après :

Méthode dite de l'intégration globale pour les sociétés dont le contrôle effectif est assuré par la Société consolidante ou au sein desquelles des accords ont été conclus avec les autres actionnaires.

La consolidation des opérations de la société Antevenio, S.A. et des filiales susvisées a été effectuée conformément aux principes de base suivants :

- Les critères utilisés lors de l'élaboration des bilans et des comptes de résultat individuels de chacune des sociétés consolidées sont, en règle générale, homogènes dans tous leurs aspects essentiels.
- Le tableau de la situation financière et le compte de résultat consolidés contiennent les ajustements et les éliminations propres à tout processus de consolidation ainsi que les homogénéisations d'évaluation pertinentes et nécessaires au rapprochement de soldes et de transactions entre les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation.
- Le compte de résultat consolidé fait état : (i) des produits et des charges des sociétés qui ne font plus partie du Groupe à ce jour, mais qui en ont fait partie jusqu'à la date de la vente des parts qui étaient détenues dans chacune d'entre elles ou jusqu'à la date de leur liquidation et (ii) des produits et des charges des sociétés qui ne faisaient pas partie du Groupe auparavant, mais qui en font partie depuis la date de prise de participation en leur sein ou depuis la date de leur constitution jusqu'à la clôture de l'exercice.
- Les soldes et transactions entre les sociétés consolidées ont été éliminés durant le processus de consolidation. Les créances et les dettes auprès des entreprises du Groupe, associées et liées, ayant été exclues du périmètre de consolidation, sont présentées dans les postes correspondants de l'actif et du passif du tableau de situation consolidé.

- L'élimination investissement – capitaux propres des filiales consolidées a été réalisée en compensant la prise de participation de la Société consolidante sur la base de la part proportionnelle des capitaux propres des filiales consolidées que représentait cette prise de participation à la date de première consolidation. Les différences de première consolidation ont été traitées comme suit :

a) Les différences négatives sont enregistrées dans le compte de résultat.

b) Différences positives n'ayant pu être attribuées aux éléments de l'actif et du passif des filiales consolidées sont incluses dans le tableau de situation financière consolidée, au poste « Fonds de commerce de consolidation » de l'actif.

- Le résultat consolidé de l'exercice montre la part attribuable à la Société consolidante, qui se compose du résultat obtenu par cette dernière plus la part correspondante du résultat obtenu par les filiales consolidées, sur la base de la participation financière.

- La valeur de la participation des actionnaires minoritaires dans les capitaux propres et l'attribution des résultats au sein des filiales consolidées sont présentées dans le tableau de la situation financière consolidée au poste « Intérêts minoritaires » du passif. Le détail de la valeur de ces prises de participation est indiqué dans la Note 16.

Entreprises conjointes

On appelle entreprises conjointes les accords contractuels en vertu desquels deux ou plusieurs entreprises font des opérations, conservent des actifs ou participent dans une entreprise de sorte que n'importe quelle décision stratégique à caractère financier ou opérationnel qui les affecte requiert le consentement unanime de tous les actionnaires.

Les états financiers des entreprises conjointes sont consolidés avec ceux de la Société consolidante par application de la méthode d'intégration proportionnelle. La seule société qui a été intégrée par cette méthode est Europermission S.L.

En application de cette méthode :

- On élimine les résultats issus d'opérations internes dans le périmètre de consolidation, dans la proportion où la Société consolidante participe dans l'entreprise conjointe, les reportant jusqu'au moment où ils sont réalisés face à des tiers n'appartenant pas au Groupe.

- On élimine les crédits et les débits des comptes consolidés entre les sociétés comprises dans l'ensemble consolidable, tout comme les produits et charges, tout cela dans la même proportion que dans celle que la Société consolidante participe dans l'entreprise conjointe.

- Les différences positives entre le coût des parts dans des entreprises conjointes et leur valeur théorique comptable qui figurent par cette acquisition sont imputées à certains éléments de l'actif et du passif avec la limite de la valeur de marché de chaque élément.

- Après l'imputation aux éléments de l'actif et du passif, les différences positives restantes, s'il y en a, sont enregistrées dans le poste « Fonds de commerce » de l'actif du bilan consolidé.
- Dans l'éventualité où il y aurait des différences négatives entre le coût d'acquisition des parts et leur valeur théorique, on l'imputerait au compte de résultat consolidé.

Les actifs et passifs assignés aux opérations conjointes sont présentés dans le bilan consolidé, classés conformément à leur nature spécifique. De même, les produits et les charges venant d'entreprises conjointes sont présentés dans le compte de résultat consolidé conformément à leur propre nature.

b) Principes, politiques comptables et critères d'évaluation appliqués

Actif incorporel

Les biens faisant partie des immobilisations incorporelles sont évalués au prix coûtant, que ce prix soit celui d'acquisition ou du coût de production, déduction faite de l'amortissement cumulé (calculé en fonction de leur durée de vie) et des pertes, le cas échéant, liées à la perte de valeur que ces biens auraient subies.

Ces biens sont évalués selon leur coût de production ou prix d'acquisition, moins l'amortissement cumulé, dans le cas où ils auraient une durée de vie limitée, et moins el montant cumulé des pertes liées à la perte de leur valeur.

Le montant pouvant être amorti d'une immobilisation incorporelle ayant une durée de vie limitée est répartie sur une base systématique tout au long de sa durée de vie. Les frais d'amortissement de chaque période sont inscrits dans le résultat de l'exercice.

Propriété industrielle

Il s'agit de charges de développement capitalisées pour les biens pour lesquels le brevet ou assimilé a été obtenu, y compris les coûts d'enregistrement et de formalisation de la propriété industrielle ainsi que les coûts d'acquisition des droits sous-jacents versés à des tiers.

Ces charges sont amorties de façon linéaire pendant la durée de vie des biens, à raison de 20,00 % par année et ils font l'objet de correction d'évaluation liée à la perte de leur valeur.

Logiciels

Les licences de logiciels acquises à des tiers ou les programmes informatiques conçus à l'interne sont capitalisés sur la base des coûts engagés dans leur acquisition ou dans leur développement et en vue de les préparer pour leur usage.

Les logiciels sont amortis de façon linéaire pendant leur durée de vie, à raison de 25,00 % par année.

Les frais de maintenance des logiciels encourus au cours de l'exercice sont portés au compte de résultat consolidé.

Autres actifs incorporels (frais de recherche et de développement)

Les frais de développement sont inclus, et ils sont capitalisés s'ils respectent les exigences quant à l'identification, à la fiabilité dans l'évaluation du coût, à une forte probabilité à générer des profits. Leur amortissement est linéaire au cours de la durée de vie de l'actif.

Par conséquent, lorsqu'un actif incorporel vient du développement (ou de l'étape de développement dans un projet interne), on l'enregistre comme tel et seulement si le Groupe peut prouver toutes les conditions suivantes :

- (a) Techniquement, il est possible de compléter la production de l'actif incorporel de sorte qu'il peut être disponible pour son utilisation ou pour sa vente.
- (b) L'intention de compléter l'actif incorporel en question pour l'utiliser ou pour le vendre.
- (c) La capacité d'utiliser ou de vendre l'actif incorporel.
- (d) La façon suivant laquelle l'actif incorporel va entraîner de probables profits dans le futur. Entre autres, le Groupe peut prouver l'existence d'un marché pour la production que génère l'actif incorporel ou pour l'actif en soi, ou bien, dans le cas où il serait utilisé à l'interne, l'utilité de ce dernier pour le Groupe.
- (e) La disponibilité des ressources techniques, financières ou d'une autre nature qui sont adéquates pour compléter le développement ou pour utiliser ou vendre l'actif incorporel.
- (f) La capacité d'évaluer, de façon fiable, la mise de fonds attribuable à l'actif incorporel durant son développement.

Après la reconnaissance initiale, un actif incorporel issu du développement se comptabilise à son coût moins l'amortissement cumulé et le montant cumulé des pertes issues de la perte de valeur. Toute dépense issue est amortie au cours de la période estimée de génération de ventes futures du projet qui a été estimée à 5 ans.

Le Groupe vérifie annuellement la perte de valeur de chaque actif, y compris dans cette catégorie.

Les coûts des activités de recherche sont enregistrés comme une charge de l'exercice dans lequel ils sont générés.

Dès qu'il y a des doutes raisonnables quant au succès technique ou quant à la rentabilité économique et commerciale d'un projet, les montants enregistrés par rapport à celui-ci dans l'actif sont directement imputés aux pertes de l'exercice.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur prix d'acquisition ou au coût de production, moins l'amortissement cumulé et, le cas échéant, le montant cumulé des corrections d'évaluation liées à la perte de valeur reconnue.

Les frais de production des éléments des immobilisations corporelles fabriqués ou construits par le Groupe sont obtenus en ajoutant au prix d'acquisition des matières premières et des autres matières consommables les autres frais directement imputables à ces biens tout comme la partie qui correspond raisonnablement aux frais indirectement imputables aux biens dont il est question, dans la mesure où ces frais correspondent à la période de fabrication ou de construction et qu'ils sont nécessaires pour la mise en service de l'actif.

Les frais de maintenance et d'entretien engagés au cours de l'exercice sont portés au compte de résultat consolidé. Les coûts de rénovation, d'agrandissement ou d'amélioration des immobilisations corporelles se traduisant par une augmentation de la productivité, de la capacité ou par un prolongement de la durée de vie des biens sont capitalisés et considérés comme une majoration de la valeur des biens concernés, ce après que les valeurs comptables des éléments qu'ils remplacent aient été éliminées des comptes.

Les immobilisations corporelles, moins la valeur résiduelle de celles-ci, sont amorties, le cas échéant en répartissant, de façon linéaire, les éléments qui les composent selon leur durée de vie estimée, qui constituent la période durant laquelle le Groupe s'attend à les utiliser, selon le tableau suivant :

	POURCENTAGE ANNUEL	DURÉE DE VIE ESTIMÉE
Autres installations	20	5
Mobilier	10	10
Équipements informatiques	18	5,71
Éléments de transport	25	4
Machinerie	20	5
Autres immobilisations corporelles	20	5

Les investissements réalisés par le Groupe dans des locaux loués (ou cédés en usage) qui ne sont pas séparables de l'actif loué (ou cédé en usage) sont amortis en fonction de la durée de vie qui correspond à la moindre valeur entre la durée du contrat de location (ou de cession) y compris la reconduction lorsqu'il y a des preuves qui indiquent que celle-ci va se produire et la durée de vie économique de l'actif.

Le montant comptable d'un élément des immobilisations corporelles est éliminé des comptes en raison de la cession de celui-ci ou de sa sortie d'une autre manière ; ou lorsque l'on ne s'attend pas à obtenir de bénéfices ou de rendements économiques futurs de son utilisation, de sa cession ou de sa sortie d'une autre manière.

La perte ou le gain dérivé de l'élimination d'un élément dans les comptes des immobilisations corporelles est déterminé comme la différence, le cas échéant, entre le montant net des coûts de vente obtenus par cession ou par affectation à un autre usage, si elle existe, et le montant de cet élément aux registres comptables, ce qui est imputé au compte de résultat consolidé de l'exercice au cours duquel cela se produit.

À la clôture de l'exercice, le Groupe évalue s'il y a des indices de perte de valeur d'un élément des immobilisations corporelles ou d'une unité générant de la trésorerie, auquel cas, les montants récupérables sont évalués et les corrections d'évaluation nécessaires sont effectuées.

On considère qu'il y a perte de valeur d'un élément des immobilisations corporelles lorsque la valeur comptable du bien dépasse le montant récupérable, ce dernier étant le montant le plus élevé entre la valeur raisonnable moins les coûts de vente et la valeur d'usage.

On considère par unité générant de la trésorerie le groupe identifiable le plus petit des actifs qui génère des flux de trésorerie qui sont, dans une large mesure, indépendants des dérivés des autres actifs ou des autres groupes d'actifs.

Les corrections d'évaluation due à la perte de valeur des éléments des immobilisations corporelles tout comme leur compensation lorsque les circonstances qui les ont motivées cessent d'exister, on les inscrit comme un produit ou comme une charge, selon le cas, dans le compte de résultat consolidé. La compensation de la perte de valeur a comme limite la valeur comptable de l'investissement qui serait définie à la date de la compensation si la perte de valeur n'avait pas été enregistrée.

En date d'établissement des comptes annuels, le Conseil d'administration évalue la possibilité de proposer à l'assemblée des actionnaires que les sociétés individuelles espagnoles bénéficient de la mise à jour de bilans prévue dans le Chapitre III de la loi 16/2012, du 27 décembre 2012, portant approbation de différentes mesures fiscales visant la consolidation des finances publiques et à promouvoir l'activité économique. Conformément à ce qui est stipulé dans ladite loi, dans l'éventualité où la décision serait finalement prise, celle-ci aurait des effets comptables et fiscaux rétroactifs, sans solution de continuité, à partir du 1er janvier 2013.

Fonds de commerce

Si le coût d'acquisition d'une prise de participation dans une société est supérieur à la valeur théorique comptable de celle-ci, la différence est imputée à certains éléments de l'actif et du passif au moment de leur consolidation.

Cette imputation se fait de la façon suivante :

1° Si cela est imputable à des éléments de l'actif et du passif concrets de la société acquise, en augmentant la valeur des actifs acquis ou en réduisant celui des passifs acquis.

2° Si cela est imputable à des actifs incorporels concrets, en les reconnaissant explicitement dans le bilan consolidé.

3° Le reste, le cas échéant, sera enregistré dans le poste « Fonds de commerce » de l'actif du bilan consolidé.

À chaque clôture comptable, on analyse si, suite à une certaine perte de valeur, la valeur de ce fonds de commerce est inférieure à sa valeur comptable. Dans l'affirmative, on élimine la différence en l'imputant au compte de résultat consolidé.

Ces pertes de valeur, liées aux fonds de commerce, ne font pas l'objet de compensation postérieure.

Les fonds de commerce générés lors de l'acquisition de sociétés étrangères sont convertis selon le taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice.

Les hypothèses sur lesquelles la Direction a établi ses projections de flux de trésorerie pour supporter les fonds de commerce ont été :

- On a prévu des flux de trésorerie à 5 ans sur la base des plans commerciaux établis par la Direction de la Société.
- Le taux de croissance utilisé pour les années suivantes a été défini selon chaque entreprise et selon chaque marché géographique.

Le taux d'escompte appliqué a été d'environ 14 %.

Locations et autres opérations assimilées

Le Groupe considère une location comme étant une location financière lorsque les conditions économiques de l'accord de location a permis le transfert substantiel de tous les risques et de tous les bénéfices qui se rattachent à la propriété de l'actif faisant l'objet du contrat. Lorsque les conditions du contrat de location ne permettent pas de le considérer comme un crédit-bail, celui-ci sera considéré comme un contrat de bail d'exploitation.

Les frais de contrats de location simple encourus au cours de l'exercice sont portés au compte de résultat consolidé.

Dans un accord de location d'un actif avec option d'achat, on considéra que tous les risques et les bénéfices liés à la propriété sont substantiellement transférés lorsqu'il n'y a pas de doutes raisonnables quant à l'exercice de cette option. Sauf preuve contraire, on considérera aussi, ce transfert, même s'il n'y a pas d'option d'achat, entre autres, dans les cas suivants :

- a) Contrats de location où la propriété de l'actif est transférée, ou que l'on déduit de ses conditions qu'elle va être transférée au locataire à la fin du contrat de location.
- b) Contrats où la durée de location coïncide ou couvre la presque totalité de la vie économique de l'actif, et dans la mesure où il y aurait rationalité économique du maintien de la cession d'usage dans les conditions convenues.

La durée de location est la période non révocable durant laquelle le locataire a loué l'actif et toute période additionnelle à laquelle ce dernier aurait droit de poursuivre la location, avec ou sans paiement additionnel, dans la mesure où au début de la location il y a certitude raisonnable que le locataire exercera cette option.

c) Dans les cas où, au début de la location, la valeur réelle des paiements minimums convenus dans le contrat de location implique la presque totalité de la valeur raisonnable de l'actif loué.

d) Lorsque les caractéristiques spéciales des actifs faisant l'objet du contrat de location limitent l'utilité au seul locataire.

e) Le locataire peut annuler le contrat de location et les pertes subies par le propriétaire à cause de cette annulation seront assumées par le locataire.

f) Les résultats issus des fluctuations dans la valeur raisonnable du montant résiduel sont attribués au propriétaire.

g) Le locataire a la possibilité de prolonger la location durant une deuxième période, avec des paiements pour la location qui sont substantiellement inférieurs à ceux du marché.

Pour les contrats de location financière, le Groupe enregistre, au début de ceux-ci, l'actif selon sa nature, s'il s'agit d'un élément des immobilisations corporelles ou d'un élément d'immobilisations incorporelles, et un passif financier pour le même montant, qui sera équivalent au montant inférieur entre la valeur raisonnable de l'actif loué et la valeur réelle des paiements minimums convenus au début de la location. Pour faire le calcul de la valeur réelle des paiements minimums de location, on utilise le taux d'intérêt implicite du contrat et si celui-ci ne peut être déterminé, le taux d'intérêt du locataire pour opérations similaires.

La charge financière totale est répartie tout au long de la durée de la location et est imputée au compte de résultat consolidé de l'exercice dans lequel elle est générée, en appliquant la méthode du taux d'intérêt réel. Les coûts de nature éventuelle sont enregistrés comme une charge de l'exercice dans lequel ils sont générés.

On applique les critères d'amortissement, de perte de valeur et d'élimination des comptes aux actifs enregistrés dans le bilan consolidé suite à des locations financières selon leur nature.

Instruments financiers

Le Groupe n'inscrit un instrument financier dans son bilan que lorsque celui-ci devient une partie obligée dans le contrat ou l'accord en question, conformément aux clauses du contrat.

Le Groupe établit la classification de ses actifs financiers au moment de leur reconnaissance initiale et, lorsque cela est permis et approprié, elle réévalue cette classification à la clôture de chaque bilan consolidé.

Les instruments financiers, aux fins d'évaluation, sont classés dans l'une des catégories suivantes :

1. Prêts et créances et débits et dettes.

Prêts et créances, débits et dettes.

Prêts et créances

Cette catégorie se divise comme suit :

a) Créances pour opérations commerciales : actifs financiers venant de la vente de biens et de la prestation de services dans les opérations courantes ;

b) Créances pour opérations non commerciales : actifs financiers qui, n'étant pas des instruments de capitaux propres ni des dérivés, ne sont pas d'origine commerciale, dont les encaissements sont des sommes déterminées ou déterminables et qui ne sont pas négociés dans un marché actif. Elles n'incluent pas des actifs financiers pour lesquelles le Groupe pourrait ne pas récupérer substantiellement tout l'investissement initial, pour des raisons autres que la perte de crédit. Ces dernières sont considérées comme étant disponibles pour la vente.

Débits et dettes

Cette catégorie se divise comme suit :

a) Débits pour opérations commerciales : passifs financiers venant de l'achat de biens et de services dans les opérations courantes ;

b) Débits pour opérations non commerciales : passifs financiers qui, n'étant pas des instruments dérivés, ne sont pas d'origine commerciale.

Au départ, les actifs et les passifs financiers inclus dans cette catégorie sont évalués selon leur valeur raisonnable, qui est le prix de la transaction et qui équivaut à la valeur raisonnable de la contre-prestation remise plus les coûts de transaction qui lui sont directement attribuables.

Malgré ce qui a été indiqué au paragraphe précédent, les montants portés au crédit et au débit issus des opérations commerciales ayant une échéance non supérieure à un an et qui ne comporte pas de taux d'intérêt contractuel ainsi que, le cas échéant, les avances et les crédits accordés au personnel, les dividendes à encaisser et les mises de fonds exigées sur des instruments du patrimoine, dont le montant doit être reçu à court terme, et les débours exigés par des tiers sur des participations dont le montant doit être payé à court terme sont évalués selon leur valeur nominale lorsque l'effet de la non-actualisation des flux de liquidités ne s'avère pas important.

Les évaluations postérieures, tant d'actifs que de passifs, sont faites selon leur coût amorti. Les intérêts produits sont comptabilisés dans le compte de résultat, en appliquant la méthode de l'intérêt effectif. Cela dit, les crédits et les débits, dont l'échéance ne dépasse pas un an, qui sont évalués au départ selon leur valeur nominale continueront d'être évalués à ce montant à moins que, dans le cas des crédits, il y ait eu perte de valeur.

À la clôture de l'exercice, des corrections d'évaluation seront faites s'il devait y avoir une constatation objective que la valeur d'une créance ait diminuée, c'est-à-dire que l'on constate une réduction ou un retard dans les flux de liquidités estimés futurs en rapport à cet actif.

La perte de valeur sur des prêts et des factures à encaisser correspond à la différence entre la valeur comptable et la valeur réelle que les flux de trésorerie futurs vont générer, selon les prévisions, déduction faite du taux d'intérêt réel calculé au moment de la reconnaissance initiale.

La correction de la valeur en raison de la perte de valeur de débiteurs au 31 décembre 2012 a été évaluée selon l'analyse de chacun des soldes individuels non encaissés à cette date et en fonction des taux de retard de paiement du secteur.

Annulation d'actifs financiers

Un actif financier, ou une partie de celui-ci, est rayé des comptes lorsqu'ils expirent ou que sont cédés les droits contractuels sur les flux de trésorerie de l'actif financier et que sont transférés de façon substantielle les risques et les bénéfices inhérents à leur propriété.

Lorsqu'un actif financier est rayé des comptes, la différence entre la contre-prestation reçue nette des coûts de transaction attribuables, en considérant n'importe quel nouvel actif obtenu, moins n'importe quel passif assumé et la valeur comptable de l'actif financier, plus tout montant cumulé qui aurait été reconnu directement dans les capitaux propres détermine le gain ou la perte issu du fait d'avoir rayé des comptes ledit actif et fait partie du résultat de l'exercice dans lequel cette situation se produit.

Annulation de passifs financiers

Un passif financier est rayé des comptes lorsque l'obligation correspondante s'éteint.

La différence entre la valeur comptable du passif financier ou de la partie de celui-ci qui est rayé des comptes et la contre-prestation payée, inclus dans les coûts de transaction attribuables ainsi que tout actif cédé autre que des liquidités, ou passif assumé, est reflétée dans le compte de résultat de l'exercice dans lequel cette situation se produit.

Intérêt et dividendes reçus d'actifs financiers

Les intérêts et dividendes d'actifs financiers produits après l'acquisition sont reflétés dans le compte de résultat.

En revanche, lorsque les dividendes reçus proviennent sans l'ombre d'un doute de résultats générés avant la date d'acquisition, ils sont enregistrés en déduisant la valeur comptable de l'investissement.

Les intérêts doivent être reflétés en utilisant la méthode d'intérêt effectif et les dividendes lorsque le droit de l'associé à les recevoir est déclaré. À cette fin, dans l'évaluation initiale des actifs financiers, on a enregistré de façon indépendante, selon leur échéance, le montant des intérêts explicites produits et non échus à ce moment ainsi que le montant des dividendes accordées par l'organe compétent au moment de l'acquisition.

Instruments de capitaux propres

Ils sont inscrits dans les capitaux propres, comme une variation des fonds propres, ne les considérant en aucun cas comme des actifs financiers et en ne les inscrivant pas comme un résultat quelconque dans le compte de résultat suite aux opérations faites avec ceux-ci.

Les frais issus de ces transactions, y compris les frais d'émission de ces instruments, comme les honoraires d'avocats, de notaires et de conservateurs des registres ; impression de rapports, bulletins et titres ; impôts ; publicité ; commissions et autres frais de placement sont directement imputés aux capitaux propres comme des réserves mineures.

Garanties remises et reçues

Les garanties remises et reçues au titre de bail d'exploitation et de prestation de services, la différence entre leur valeur raisonnable et le montant déboursé est enregistrée comme un paiement ou un encaissement à l'avance pour le bail ou la prestation de service. Dans le cas de garanties remises ou reçues à court terme, elles sont évaluées selon le montant déboursé.

Devises étrangères

Les postes inclus dans les comptes annuels de chacune des sociétés du Groupe sont évalués dans leurs monnaies de fonctionnement respectives.

Les comptes annuels consolidés sont présentés en euros, qui est la monnaie de fonctionnement et de présentation de la Société consolidante.

Les sociétés qui composent le Groupe dans leurs états financiers individuels :

- Les transactions en monnaie autre que celle de fonctionnement réalisées durant l'exercice selon les taux de change en vigueur au moment des opérations.
- Les soldes d'actifs et de passifs monétaires en monnaie autre que celle de fonctionnement (espèces et postes sans perte de valeur en les rendant liquides) selon les taux de change de clôture de l'exercice.
- Les soldes d'actifs et de passifs non monétaires en monnaie autre que celle de fonctionnement selon les taux de change historiques.

Les bénéfices et les pertes issus de ces registres sont inclus dans le compte de résultat consolidé.

Dans le processus de consolidation, les soldes des comptes annuels des sociétés consolidées ayant une monnaie de fonctionnement distincte de l'euro seront convertis en euros de la façon suivante :

Les actifs et les passifs aux taux de change de clôture de l'exercice.

- Les postes de produits et charges aux taux de change moyens de l'exercice, à moins que ceux-ci fluctuent énormément, auquel cas on le fera au taux de change de clôture.
- Les capitaux propres nets aux taux de change historiques.

Les différences de change qui se produisent durant le processus de consolidation des sociétés avec une monnaie de fonctionnement autre que l'euro sont classées dans le bilan consolidé avec des différences de change à l'intérieur du poste « Capitaux propres ».

Impôt sur les bénéfices

L'impôt sur les bénéfices est enregistré dans le compte de résultat ou directement dans les capitaux propres, en fonction de l'endroit où sont enregistrés les gains ou les pertes qui en sont à l'origine. L'impôt sur les bénéfices de chaque exercice inclut l'impôt courant et les impôts différés, le cas échéant.

Le montant de l'impôt courant est la somme à payer par le Groupe suite aux liquidations fiscales de l'impôt.

Les différences entre la valeur comptable des actifs et des passifs, et leur base fiscale, génèrent les soldes d'impôts différés de l'actif ou du passif qui sont calculés en utilisant les taux d'impôt attendus au moment de leur compensation et conformément à la façon où l'on prévoit rationnellement récupérer ou payer l'actif ou le passif.

Les variations qui se produisent dans l'exercice dans les impôts différés d'actif ou de passif sont enregistrés dans le compte de résultat ou directement dans les capitaux propres, selon le cas.

Les actifs pour impôt différé ne sont inscrits aux livres que dans la mesure où il s'avère probable que la compagnie obtiendra des gains fiscaux futurs qui lui permettront d'appliquer ces actifs.

À chaque clôture de bilan, on analyse la valeur comptable des actifs au titre d'impôts différés enregistrés et on fait les ajustements nécessaires dans le cas où il y a des doutes sur la possibilité de récupération fiscale postérieure. De plus, à chaque clôture, on évaluera les actifs au titre d'impôt différés non

enregistrés au bilan et ceux-ci feront l'objet d'une reconnaissance dans la mesure où leur récupération deviendrait probable avec des avantages fiscaux futurs.

Produits et charges

Les produits et les charges sont comptabilisés suivant la méthode de la comptabilité d'engagements, c'est-à-dire en fonction du courant réel de biens et de services qu'ils produisent et non pas du moment où intervient le courant monétaire ou financier qui en découle.

Les produits de prestation de services sont enregistrés lorsque le résultat de la transaction peut être évalué de façon fiable, en considérant pour cela que le pourcentage de réalisation du service en date de clôture de l'exercice. En conséquence, on en comptabilisera les produits venant de prestation de services que lorsque sont respectées toutes les conditions suivantes :

- a) Le montant des produits peut être évalué de façon fiable.
- b) Il est probable que le Groupe reçoive les bénéfices ou les rendements économiques issus de la transaction.
- c) Le degré de réalisation de la transaction, à la clôture de l'exercice, peut être évalué de façon fiable.
- d) Les coûts déjà encourus dans la prestation ainsi que ceux qui doivent encore l'être jusqu'à ce qu'elles soient terminées, peuvent être évalués de façon fiable.

Le Groupe révisé et, si cela est nécessaire, modifie les estimations du produit à recevoir à mesure que le service est prêté.

Lorsque le résultat d'une transaction qui implique la prestation de services ne peut être estimé de façon fiable, on enregistre seulement la somme des frais reconnus qui sont considérés récupérables.

Provisions et imprévus

Les obligations existants à la clôture de l'exercice, issues d'événements passés qui pourraient entraîner des préjudices au patrimoine du Groupe et dont le montant et le moment de l'annulation sont indéterminés, seront enregistrées au bilan consolidé comme des provisions et seront fixées à la valeur actuelle selon la meilleure estimation possible du montant nécessaire pour les annuler ou les transférer à un tiers.

De plus, le Groupe informe, le cas échéant, des imprévus qui ne donnent pas lieu à des provisions.

Produits différés

Les subventions en capital non remboursables tout comme les dons et les legs sont évalués selon la valeur raisonnable du montant accordé ou du bien reçu. Au départ, on les enregistre dans le poste

« Produits différés » du passif du bilan consolidé, puis on les enregistre dans le compte de résultat consolidé dans la proportion de la dépréciation subie durant la période pour les actifs financés par ces subventions, à moins qu'il ne s'agisse d'actifs sans dépréciation, auquel cas on les imputera au résultat de l'exercice au cours duquel s'est produite la cession ou la sortie de celles-ci.

Les subventions devant être remboursées sont enregistrées comme des dettes à long terme ou à court terme (selon le temps requis pour le remboursement) et sont transformables en subventions jusqu'à ce qu'elles deviennent non remboursables.

Les subventions d'exploitation sont payées des résultats de l'exercice au moment de leur engagement.

Transactions entre société liées

Règle générale, les éléments faisant l'objet d'une transaction entre sociétés liées sont comptabilisés au moment initial selon leur valeur raisonnable. L'évaluation postérieure se fera conformément aux prescriptions des normes applicables.

Tableau des flux de trésorerie

En ce qui concerne le tableau des flux de trésorerie, les expressions suivantes sont utilisées dans le sens indiqué ci-après :

Trésorerie ou équivalents de trésorerie : la trésorerie comprend tant les espèces en caisse que les dépôts bancaires à vue. Les équivalents de trésorerie sont des instruments financiers qui font partie de la gestion normale de la trésorerie du Groupe, ils sont convertibles en argent liquide, ils ont des échéances initiales non supérieures à trois mois et ils sont sujets à un risque peu élevé de variations de leur valeur.

Flux de trésorerie : rentrées et sorties d'espèces ou d'autres moyens équivalents, c'est-à-dire les investissements à échéance de moins de trois mois à fortes liquidités et à faible risque de variation de leur valeur.

Activités opérationnelles : activités qui constituent la principale source de revenus ordinaires du Groupe, ainsi que toutes les autres activités ne pouvant pas être considérées comme un investissement ou un financement.

Activités d'investissement : activités d'acquisition, de cession ou de disposition par d'autres moyens d'actifs à long terme et autres investissements n'étant pas considérés comme des liquidités ou leurs équivalents.

Activités de financement : activités donnant lieu à des variations de taille et de composition des capitaux propres nets et des passifs d'ordre financier.

Transactions avec paiements basés sur des instruments de capitaux propres

Le Groupe fait des paiements en actions sous forme d'instruments de capital à certains employés et les enregistrent conformément à ce qui est prévu dans l'IFRS 2.

On considérera comme transactions avec paiements basés sur des instruments de patrimoine celles qui, en échange de biens ou de services, y compris les services fournis par des employés, seraient liquidées par l'entreprise avec un instrument de capitaux propres ou avec un montant qui est basé sur la valeur d'instruments de capitaux propres, comme des options sur actions ou des droits sur la revalorisation des actions.

Si le Groupe avait la possibilité d'exécuter le paiement avec des instruments de capitaux propres ou en espèces, il devra enregistrer un passif dans la mesure où l'entreprise devrait faire face à une obligation actuelle de liquider en espèces ou avec d'autres actifs ; en cas contraire, elle l'inscrira dans les capitaux propres.

Dans les transactions avec les employés qui seraient liquidées en instruments de capitaux propres, tant les services fournis que l'augmentation du patrimoine net à enregistrer seront évalués selon la valeur raisonnable des instruments de capitaux propres cédés, en référence à la date de l'accord de concession.

Après avoir enregistré les biens et services reçus selon ce qui est précisé dans les alinéas précédents, tout comme l'augmentation correspondante dans le patrimoine net, aucun ajustement supplémentaire ne sera fait au patrimoine net après la date d'irrévocabilité.

Tout comme cela est indiqué à la note 17, le Groupe avait un plan de rémunération variable pour deux directeurs, qui serait liquidé par la remise de 37 500 actions de la propre Société à partir de juin 2012. L'augmentation des capitaux propres nécessaires pour payer cette transaction a été évaluée à la valeur raisonnable des actions cédées en date de l'accord de cession. La contrepartie de cette augmentation, qui correspond à la valeur raisonnable des services fournis par les employés, a été enregistrée comme une dépense selon sa nature, en l'enregistrant pendant la durée du plan. Durant l'exercice 2011, la Société a enregistré dans les capitaux propres au poste « Autres instruments de capitaux propres » la somme de 202 500 euros, correspondant à l'évaluation des 37 500 actions de la Société au moment de l'approbation lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue le 19 avril 2010, du plan de rémunération en actions de la Société qui a été annulé durant l'exercice 2012 au moment de la remise des actions. La différence entre la valeur raisonnable des actions au moment de la cession et le prix moyen d'acquisition des actions propres, aux prix de 1 875 euros, a été enregistrée dans Gains accumulés (tableau consolidé de variation des capitaux propres).

De plus, la Société par l'entremise de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue en date du 19 avril 2010, a décidé d'adopter un plan d'options sur des actions, en accordant 150 000 options sur des actions à certains membres du Comité de la haute direction et du Comité de la direction générale et de la Direction stratégique. La période de validité permettant l'exercice des options est de 3 ans et se termine en juin 2013. Au 31 décembre 2012, la Société estime qu'aucun travailleur inclus dans le Plan n'exercera son option d'achat, étant donné que le prix de l'action de la Société est inférieur à celui de l'exercice de l'option.

Regroupements d'entreprises

Le Groupe, en date d'acquisition d'une combinaison d'activités commerciales provenant d'une fusion ou d'une scission ou de l'acquisition de tout ou d'une partie des éléments de patrimoine d'une entreprise, enregistre la totalité des actifs acquis et des passifs assumés, tout comme, le cas échéant, la différence entre ces actifs et ces passifs et le coût de la combinaison d'activités commerciales.

Dans le cas de regroupements d'entreprises entre des sociétés du Groupe, les éléments de l'actif et du passif acquis seront évalués selon le montant qui correspond à ceux-ci dans les comptes annuels consolidés du Groupe.

La date de l'acquisition est celle où est obtenu le contrôle des activités commerciales acquises.

Le coût d'une combinaison d'activités commerciales correspond à la somme :

- a) Des valeurs raisonnables, en date d'acquisition, des actifs remis, des passifs encourus ou assumés et des instruments de capitaux propres émis en échange des activités commerciales acquises. Cependant, lorsque la valeur raisonnable de l'activité commerciale acquise est plus fiable, on utilise cette dernière pour déterminer la valeur raisonnable de la contrepartie remise.
- b) La valeur raisonnable de toute contrepartie additionnelle qui dépend des événements futurs ou du respect de certaines conditions, sauf si la contrepartie devait donner lieu à l'enregistrement d'un actif éventuel qui motiverait l'enregistrement d'un produit au compte de résultat, dans ce cas, cet actif est évalué en déduisant la différence négative, initialement calculée, du montant de sa valeur raisonnable. Si le montant de cette différence devait être supérieur à la valeur totale des immobilisations incorporelles, cet actif ne sera pas enregistré.

Les frais liés à l'émission des instruments de capitaux propres ou des passifs financiers remis en échange des éléments de patrimoine acquis ne font pas partie du coût d'une combinaison d'activités commerciales.

Les honoraires payés à des consultants légaux, ou à d'autres professionnels, qui interviennent dans l'opération se comptabilisent comme une charge au compte de résultat.

NOTE 5. FONDS DE COMMERCE CONSOLIDÉ

Ce poste aux 31 décembre 2012 et 2011 se décomposent comme suit pour les sociétés :

	31/12/2010	AUGMENTATIONS	31/12/2011	AUGMENTATIONS	31/12/2012
Mamvo Performance, S.L.U.	1 347 904,55	-	1 347 904,55	-	1 347 904,55
Marketing Manager Servicios de Marketing, S.L.	274 779,56	1 682,01	276 461,57	-	276 461,57
Antevenio S.R.L. (2)	3 171 815,63	515 030,98	3 686 846,61	-	3 686 846,62
Código Barras Network S.L.U. (1)	1 466 116,45	33 000,00	1 499 116,45	33 000,00	1 532 116,45
Antevenio Argentina, S.R.L. (3)	226 147,29	-	226 147,29	-	226 147,29
Diálogo Media, S.L.U.	81 026,98	-	81 026,98	-	81 026,98
Antevenio Publicidad S.A.R.L. (4)	-	-	-	721 854,58	721 854,58
MONTANT BRUT TOTAL	6 567 790,46	549 712,99	7 117 503,45	754 854,58	7 872 358,03

(1) Les augmentations dans le Fonds de commerce au cours des exercices 2011 et 2012 viennent d'ajustements dans la contre-prestation du prix payé pour l'acquisition de la totalité du capital de Código Barras Network S.L.U.

(2) L'entrée au cours de l'exercice 2011 se fait suite à l'achat de 29 % des parts sociales qui restaient à acheter d'Antevenio S.R.L., selon l'accord initial signé le 6 novembre 2007 entre la société Netgate Corporation Ltd (société vendeuse) et Antevenio S.A. (société acheteuse). Selon cet accord, la société vendeuse procédait à la vente de 51 % de ses parts sociales dans la société Antevenio S.R.L. (auparavant Webnation S.R.L.) à Antevenio S.A. et il était aussi convenu un droit de vente du pourcentage restant selon un calendrier établi. En outre, Antevenio S.A. avait l'option d'achat de ces 49 % à la fin du calendrier établi.

(3) En date du 18 janvier 2013, il y a eu acquisition des 40 % restants du capital social de la société Antevenio Argentina S.R.L. par Mamvo Performance S.L.U. pour un montant de 43 000 euros (voir note 24 de l'annexe).

(4) En date du 1er août 2012, la Société a acquis la totalité du capital social d'Antevenio Publicidad SARL, auparavant dénommée Clash Media SARL, une société dont le siège est en France. La mise de fonds initiale a été de 40 000 euros.

En date d'acquisition de la participation, les capitaux propres acquis par la Société atteignait la somme de 681 854,58 euros.

Les Administrateurs considèrent que la valeur des fonds de commerce dans les filiales consolidées au 31 décembre 2012 est récupérable et n'est pas détériorée, en tenant compte que l'estimation de sa participation dans les flux de trésorerie attendus sont générés par les entreprises en aval, provenant d'activités ordinaires.

Les hypothèses prises en considération pour déterminer la valeur récupérable des Fonds de commerce ont été déterminées sur la base de leur valeur d'usage par des projections de flux de trésorerie basées sur des budgets financiers approuvés par la direction qui couvrent une période de cinq ans. Le taux d'escompte appliqué dans les projections de flux de trésorerie a été de 14 % (11,5 % en 2011). Les flux de trésorerie extrapolés à des périodes postérieures aux 5 ans en question ont été augmentés suivant un taux de croissance différent selon chaque entreprise et selon chaque marché géographique.

NOTE 6 : REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

Au cours de l'année 2012, le Groupe a inclus dans son périmètre de consolidation les parts suivantes :

	COÛT DE PARTICIPATION	POURCENTAGE DE PARTICIPATION
Montant brut :		
Antevenio Publicité S.A.R.L.	40 000,00	100,00 %
MONTANT BRUT TOTAL	40 000,00	100,00 %

En date du 1^{er} août 2012, la Société a acquis au cours du présent exercice la totalité du capital social d'Antevenio Publicité SARL, auparavant dénommée Clash Media SARL, une société dont le siège est en France. De plus, il y a eu l'acquisition d'un logiciel appelé « swordtail », propriété de cette compagnie.

Comme condition préalable à l'exécution du « Master Agreement » (contrat d'achat de Clash Media par Antevenio S.A.), un accord est signé entre Antevenio et l'équipe de direction en date du 31 juillet 2012.

Dans cet « Accord » avec l'équipe de direction, les cadres reçoivent des droits dont Antevenio S.A. est tenue de respecter, qui sont sujets au maintien de l'équipe de direction de Clash Media durant les exercices 2013 à 2016 et pour lesquels l'équipe de direction obtiendra 12 % de la valeur de la société en titres ou en moyens équivalents en rapport à la valeur des parts, suivant les termes décrits ci-après.

En juin 2015, l'équipe de direction recevra en titres ou en moyens équivalents 30 % de la valeur obtenue en multipliant 10 fois le résultat net de l'exercice 2014 par ce 12 % préalablement fixé.

De plus, en juin 2016, l'équipe de direction recevra en titres ou en moyens équivalents 70 % de la valeur obtenue en multipliant 10 fois le résultat net de l'exercice 2015 par ce 12 % préalablement fixé.

Le montant maximal à payer sera plafonné à 1 500 000 euros.

Au 31 décembre 2012, aucun engagement futur de paiement n'a été enregistré comme plus grand coût de l'investissement.

Avant l'acquisition de la totalité d'Antevenio Publicité SARL, l'actionnaire antérieur s'engage à convertir en capital social un compte à encaisser qu'il avait avec Antevenio Publicité SARL à la hauteur de 1 077 414 euros.

Au cours de l'année 2011, le Groupe a inclus dans le périmètre de consolidation les prises de participation suivantes :

	COÛT DE PARTICIPATION	POURCENTAGE DE PARTICIPATION
Montant brut :		
Antevenio México, S.A. de C.V.	1 908,25	60,00 %
MONTANT BRUT TOTAL	1 908,25	60,00 %

La société consolidante possède cette prise de participation depuis l'exercice 2007, mais ne l'avait pas incorporée au périmètre de consolidation en raison de sa faible valeur. L'apport dans les comptes consolidés de 2012 s'est traduit par une augmentation d'actifs de 224 000 euros.

NOTE 7. VARIATIONS DANS LES POURCENTAGES DE PARTICIPATION DANS LES SOCIÉTÉS DU GROUPE

Les variations du pourcentage de prise de participation depuis le 31 décembre 2011 jusqu'au 31 décembre 2012 dans les sociétés du groupe ont été les suivantes :

SOCIÉTÉ	POURCENTAGE DE PARTICIPATION 31/12/2012	POURCENTAGE DE PARTICIPATION 31/12/2011	MÉTHODE CONSOLIDÉE APPLIQUÉE
Europermision, S.L.	49,68	49,68	Intégration proportionnelle
Mamvo Performance, S.L.U.	100,00	100,00	Intégration globale
Marketing Manager Servicios de Marketing, S.L.U.	100,00	100,00	Intégration globale
Antevenio S.R.L.	100,00	100,00	Intégration globale
Diálogo Media, S.L.U.	100,00	100,00	Intégration globale
Antevenio France S.R.L.	100,00	100,00	Intégration globale
Código Barras Networks S.L.	100,00	100,00	Intégration globale
Antevenio Argentina S.R.L.	60,00	60,00	Intégration globale
Antevenio Limited	51,00	51,00	Intégration globale
Antevenio México, S.A. de C.V.	60,00	60,00	Intégration globale
Antevenio Publicité S.A.R.L.	100,00	-	Intégration globale

NOTE 8. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

La composition et les mouvements enregistrés dans ce poste du 31 décembre 2011 au 31 décembre 2012 sont les suivants (en euros) :

	31/12/2011	AUGMENTA- TIONS	NOUVELLES ENTRÉES DANS LE PÉRIMÈTRE	TAUX DE CHANGE	31/12/2012
Montant brut :					
Machinerie	27 325,00	3 386,94	-	-	30 711,94
Autres installations	7 808,06	2 311,99	-	(389,25)	9 730,80
Mobilier	270 583,53	10 184,20	-	(965,19)	279 802,54
Équipements informatiques	1 121 201,31	57 758,15	13 071,42	(2882,42)	1 189 148,46
Éléments de transport	29 370,00	0,15	-	-	29 370,15
Autres immobilisations corporelles	221 157,41	6 769,76	-	-	227 927,17
	1 677 445,31	80 411,19	13 071,42	(4 236,86)	1 766 691,06
Amortissements cumulés :					
Amort. Machinerie accumulée	(8 489,00)	(4 819,98)	-	-	(13 308,98)
Amort. cumulé autres installations	(2 800,63)	(1 048,86)	-	93,46	(3 756,03)
Amort. cumulé mobilier	(109 177,78)	(27 368,77)	-	297,84	(136 248,71)
Amort. cumulé Équipements informatiques	(823 594,96)	(100 557,14)	(9 734,22)	711,38	(933 174,94)
Amort. cumulé éléments de transport	(20 132,00)	(2 607,57)	-	-	(22 739,57)
Amort. cumulé autres immobilisations corporelles	(131 270,06)	(30 907,50)	-	-	(162 177,56)
	(1 095 464,43)	(167 309,82)	(9 734,22)	1 102,68	(1 271 405,79)
IMMOBILISATIONS CORPORELLES NETTES	581 980,88	86 898,63	3 337,20	(3 134,18)	495 285,27

	31/12/2010	AUGMENTATIONS	NOUVELLES ENTRÉES DANS LE PÉRIMÈTRE	DIMINUTIONS	TAUX DE CHANGE	31/12/2011
Montant brut :						
Machinerie	14 055,54	13 269,46	-	-	-	27 325,00
Autres installations	5 200,25	2 770,51	-	-	(162,70)	7 808,06
Mobilier	164 860,10	102 496,87	3 865,38	(231,06)	(407,76)	270 583,53
Équipements informatiques	1 004 929,79	118 715,89	443,73	(2 198,62)	(689,48)	1 121 201,31
Éléments de transport	31 423,48	10 266,52	-	(12 320,00)	-	29 370,00
Autres immobilisations corporelles	216 710,18	4 447,23	-	-	-	221 157,41
	1 437 179,34	251 966,48	4 309,11	(14 749,68)	(1 259,94)	1 677 445,31
Amortissements cumulés :						
Amort. Machinerie accumulée	(4 731,35)	(3 757,65)	-	-	-	(8 489,00)
Amort. cumulé autres installations	(2 537,29)	(279,62)	-	-	16,28	(2 800,63)
Amort. cumulé mobilier	(85 568,77)	(23 656,12)	-	-	47,11	(109 177,78)
Amort. cumulé Équipements informatiques	(704 908,88)	(120 104,41)	-	1 256,62	161,71	(823 594,96)
Amort. cumulé éléments de transport	(17 048,61)	(4 623,39)	-	1 540,00	-	(20 132,00)
Amort. cumulé autres immobilisations corporelles	(92 055,75)	(39 214,31)	-	-	-	(131 270,06)
	(906 850,65)	(191 635,50)	-	2 796,62	225,10	(1 095 464,43)
IMMOBILISATIONS CORPORELLES NETTES	530 328,69	60 330,98	4 309,11	(11 953,06)	(1 034,84)	581 980,88

Éléments totalement amortis et utilisés

La ventilation par postes des éléments de l'actif, qui étaient totalement amortis et en usage au 31 décembre 2012 et au 31 décembre 2011, est présentée ci-après ainsi que la valeur de revient de chacun de ceux-ci

	31/12/2012	31/12/2011
Autres installations	2 241,40	2 241,40
Équipements informatiques	631 364,07	496 946,59
Autres immobilisations	31 621,00	5 170,00
Mobilier	63 399,79	63 399,79
	728 626,26	567 757,78

Biens affectés à des garanties

La totalité des immobilisations corporelles du Groupe n'est sujet à aucune charge.

Locations financières

Au 31 décembre 2012 et au 31 décembre 2011, le Groupe n'a pas d'actifs en location financière.

Autre information

La totalité des immobilisations corporelles du Groupe est affectée à l'exploitation et dûment assurée et n'est soumise à aucun impôt.

La valeur nette comptable des biens des immobilisations corporelles à l'étranger atteint la somme de 176 202,16 euros au 31 décembre 2012 (soit 181 446,62 euros pour l'exercice 2011),

Aux 31 décembre 2012 et 2011, il n'y a aucun engagement ferme d'achat pour l'acquisition d'immobilisations corporelles.

NOTE 9. AUTRES IMMOBILISATION INCORPORELLES

La composition et les mouvements enregistrés dans ce poste du 31 décembre 2010 au 31 décembre 2012 sont les suivants (en euros) :

	31/12/2011	AUGMENTATIONS	AUGMENTATIONS REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES (2)	TRANSFERTS	31/12/2012
Montant brut :					
Propriété industrielle	296 405,17	1,00	-	-	296 406,17
Logiciels	5 446 972,74	933 637,07	40 000,00	7 975,00	6 428 584,81
Immobilisations corporelles en cours	7 975,00	-	-	(7 975,00)	-
	5 751 352,91	933 638,07	40 000,00	-	6 724 990,98
Amortissements cumulés :					
Propriété industrielle	(213 609,70)	(35 494,20)	-	-	(249 103,90)
Logiciels	(2 248 454,95)	(1 434 148,03)	-	-	(3 682 602,98)
	(2 462 064,65)	(1 469 642,23)	-	-	(3 931 706,88)
MONTANT NET DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3 289 288,26	(536 004,16)	40 000,00	-	2 793 284,10

(2) Ver nota 6 de Combinaciones de Negocio.

	31/12/2010	AUGMENTATIONS	TRANSFERTS	31/12/2011
Montant brut :				
Propriété industrielle	294 406,17	1 999,00	-	296 405,17
Logiciels	2 410 332,33	1 775 433,04	1 261 207,37	5 446 972,74
Immobilisations corporelles en cours	394 357,68	874 824,69	(1 261 207,37)	7 975,00
	3 099 096,18	2 652 256,73	-	5 751 352,91
Amortissements cumulés :				
Propriété industrielle	(168 532,48)	(45 077,22)	-	(213 609,70)
Logiciels	(1 035 742,33)	(1 212 712,62)	-	(2 248 454,95)
	(1 204 274,81)	(1 257 789,84)	-	(2 462 064,65)
MONTANT NET DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 894 821,37	1 394 466,89	-	3 289 288,26

Le transfert durant l'exercice 2011 se rapporte au développement du Spiderweb (extracteur et classeur automatique de données de magasins virtuels sur le web), terminé au cours du présent exercice, qui est en ce moment fonctionnel, passant d'Immobilisations en cours à Logiciels.

L'effet de l'amortissement de cet élément a atteint les 189 181,10 euros durant l'exercice 2012 (soit 630 603,69 euros au cours de l'exercice 2011).

Autre information

La valeur nette d'actifs situés à l'étranger atteint les 922 189,68 euros au cours de l'exercice 2012 (1 080 945,48 euros en 2011).

Éléments totalement amortis et utilisés

La ventilation par postes des éléments de l'actif, qui étaient totalement amortis et en usage au 31 décembre 2012 et au 31 décembre 2011, est présentée ci-après ainsi que la valeur de revient de chacun de ceux-ci

	31/12/2012	31/12/2011
Propriété industrielle	121 075,87	44 118,20
Logiciels	863 526,14	414 638,53
	984 602,01	458 756,73

NOTE 10. LOCATIONS ET AUTRES OPÉRATIONS ASSIMILÉES

10.1) LOCATIONS FINANCIÈRES (LA SOCIÉTÉ AGISSANT COMME LOCATAIRE)

Le Groupe n'a au moment de la clôture des exercices 2012 et 2011 aucun actif en contrat de location financière.

10.2) LOCATIONS SIMPLES

L'imputation aux résultats des exercices 2012 et 2011 au titre de bail d'exploitation a atteint respectivement la somme de 394 644,68 euros et de 310 886,18 euros (voir note 20 d).

Il n'y a pas d'engagement de paiements futurs minimums se rapportant à des locations simples non annulables.

Les principaux baux correspondent à ceux des bureaux situés sur la Calle Marqués de Riscal 11, Madrid.

NOTE 11. ACTIFS FINANCIERS

Les actifs financiers à long terme au 31 décembre 2012 et au 31 décembre 2011 se décomposent comme suit (en euros) :

	INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES		CRÉANCES, DÉRIVÉS ET AUTRES		TOTAL	
	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2011
Actifs évalués au prix coûtant	10 000,00	-	-	-	-	-
Prêts et créances (Note 11.2)	-	-	41 839,15	45 376,73	41 839,15	45 376,73
TOTAL	10 000,00	-	41 839,15	45 376,73	41 839,15	45 376,73

(a) Tout comme cela est indiqué dans la note 1, durant le premier semestre 2012, la filiale consolidée Antevenio S.R.L. a constitué la société Antevenio Service S.R.L. La prise de participation dans cette entreprise atteint les 10 000,00 euros et est incluse dans le poste « Actifs financiers non courants du bilan ».

Les actifs financiers à court terme au 31 décembre 2012 et au 31 décembre 2011 se décomposent comme suit (en euros) :

	CRÉANCES, DÉRIVÉS ET AUTRES		TOTAL	
	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2011
Trésorerie et autres équivalents de trésorerie (Note 11.1)	4 390 928,95	5 453 334,24	4 390 928,95	5 453 334,24
Prêts et créances (Note 11.2)	7 766 728,98	8 112 855,21	7 766 728,98	8 112 855,21
TOTAL	12 157 657,93	13 566 189,45	12 157 657,93	13 566 189,45

11.1) TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

Ce poste présente la partie entièrement liquide du patrimoine du Groupe et est composé des soldes effectifs en caisse et dans les banques tout comme les dépôts bancaires à court terme avec échéance initiale de trois mois ou moins. Ces soldes n'ont aucune restriction quant à leur disponibilité ni ne sont soumis à des risques de variations de leur valeur.

Ces actifs au 31 décembre 2012 et au 31 décembre 2011 se décomposent comme suit (en euros) :

	SOLDE AU 31/12/2012	SOLDE AU 31/12/2011
Comptes courants (b)	2 824 866,24	3 155 864,48
Espèces en caisse	6 217,20	1 391,03
Dépôts très liquides (a)	1 559 845,51	2 296 078,73
TOTAL	4 390 928,95	5 453 334,24

(a) Cela correspond à des dépôts bancaires à la Banca March à la hauteur de 1 197 200 euros, à Bankinter à la hauteur de 208 899 euros et à La Caixa à la hauteur de 153 755,91 euros. Ces dépôts sont disponibles et peuvent être obtenus en liquides, avec un avis d'annulation d'un jour.

Le montant dû durant l'exercice 2012 pour des dépôts bancaires et des comptes bancaires est de 119 611,93 euros (voir note 20 e).

(b) À l'intérieur de ce montant, un montant de 113 303,09 euros est inclus, il s'agit de billets à ordre échus le 31 décembre 2012 et encaissés en janvier 2013.

Au 31 décembre 2012, la trésorerie dans des sociétés étrangères atteint la somme de 1 377 024,42 euros.

11.2) PRÊTS ET CRÉANCES

La composition de ce poste au 31 décembre 2012 et au 31 décembre 2011 est la suivante (en euros) :

	SOLDE AU 31/12/2012		SOLDE AU 31/12/2011	
	LONG TERME	COURT TERME	LONG TERME	COURT TERME
CRÉANCES POUR OPÉRATIONS COMMERCIALES				
Clients tiers	-	7 681 683,99	-	8 096 774,26
Total des créances pour des opérations commerciales	-	7 681 683,99	-	8 096 774,26
CRÉANCES POUR DES OPÉRATIONS NON COMMERCIALES				
Au personnel	-	42 799,40	-	11 650,15
Garanties et dépôts	41 839,15	36 527,68	45 376,73	4 430,80
Autres actifs	-	5 717,91	-	-
Total des créances pour des opérations non commerciales	41 839,15	85 044,99	45 376,73	16 080,95
TOTAL	41 838,15	7 766 728,98	45 376,73	8 112 855,21

La période moyenne d'encaissement des clients est de 113 jours.

La ventilation de ce poste aux 31 décembre 2012 et 2011 est la suivante :

DESCRIPTION	SOLDE AU 31/12/2012	SOLDE AU 31/12/2011
VENTES ET PRESTATIONS DE SERVICES		
a) Soldes commerciaux	9 156 316,68	9 446 285,28
b Remises accordées en attente de liquidation	(1 661 600,64)	(1 439 920,76)
c) Soldes commerciaux en attente d'émission	186 967,95	90 409,74
TOTAL	7.681.683,99	8.096.774,26

Les soldes des clients et des autres débiteurs incluent les pertes de valeur causées par des risques d'insolvabilité durant l'exercice 2012 selon ce qui est indiqué ci-après :

PERTES DE VALEUR	SOLDE AU 31/12/2011	CORRECTION D'ÉVALUATION POUR PERTE DE VALEUR (1)	COMPENSATION DE LA PERTE DE VALEUR	AUGMENTATIONS REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES (2)	SOLDE AU 31/12/2012
CRÉANCES POUR OPÉRATIONS COMMERCIALES					
Clients	(784 909,31)	(605 986,60)	75 065,56	(43 343,64)	(1 359 173,99)
TOTAL	(784 909,31)	(605 986,60)	75 065,56	(43 343,64)	(1 359 173,99)

L'information comparative par rapport à l'exercice 2011 est la suivante :

PERTES DE VALEUR	SOLDE AU 31/12/2010	CORRECTION ÉVALUATION POUR PERTE DE VALEUR	COMPENSATION DE LA PERTE DE VALEUR	AUTRE	SOLDE AU 31/12/2011
CRÉANCES POUR OPÉRATIONS COMMERCIALES					
Clients	(768 576,28)	(4 060 068,19)	4 045 799,15	(2 063,99)	(784 909,31)
TOTAL	(768 576,28)	(4 060 068,19)	4 045 799,15	(2 063,99)	(784 909,31)

La Société enregistre les mouvements de ces corrections dans le poste « Pertes de valeur d'actifs courants » dans le compte de résultat.

(2) Dans la colonne de correction d'évaluation pour perte de valeur durant l'exercice 2012, le montant fait fondamentalement référence à la provision faite dans Antevenio SRL à la hauteur de 392 424,36 euros.

(3) Cela correspond au mouvement de la provision d'insolvabilités d'Antevenio Publicité SARL.

11.3) AUTRE INFORMATION RELATIVE AUX ACTIFS FINANCIERS

a) Reclassements

Aucun instrument financier n'a été reclassé durant l'exercice.

b) Classement par échéances

Les échéances des prêts et créances à la clôture de l'exercice 2012 sont les suivantes (en euros) :

ÉCHÉANCE EN ANNÉES							
	1	2	3	4	5	Plus de 5	Total
Investissements financiers	42 245,59	-	-	-	-	41 839,15	84 084,74
Autres actifs financiers	42 245,59	-	-	-	-	41 839,15	84 084,74
Clients et autres débiteurs	7 724 483,39	-	-	-	-	-	7 724 483,39
Ventes et prestations de services	7 681 683,99	-	-	-	-	-	7 681 683,99
Personnel	42 799,40	-	-	-	-	-	42 799,40
TOTAL (EUROS)	7 766 728,98	-	-	-	-	41 839,15	7 808 568,13

Les échéances des prêts et créances à la clôture de l'exercice 2011 sont les suivantes (en euros) :

ÉCHÉANCE EN ANNÉES							
	1	2	3	4	5	Plus de 5	Total
Investissements financiers	4 430,80	-	-	-	-	45 376,73	49 807,53
Autres actifs financiers	4 430,80	-	-	-	-	45 376,73	49 807,53
Clients et autres débiteurs	8 108 424,41	-	-	-	-	-	8 108 424,41
Ventes et prestations de services	8 096 774,26	-	-	-	-	-	8 096 774,26
Personnel	11 650,15	-	-	-	-	-	11 650,15
TOTAL (EUROS)	8 112 855,21	-	-	-	-	45 376,73	8 158 231,94

Du fait que la plupart des actifs financiers sont à court terme, les opérations faites avec ceux-ci ne sont pas associées à des taux d'intérêt, sauf dans le cas des dépôts bancaires.

De même et pour la même raison, il n'y a pas de différences entre la valeur actuelle de ces actifs financiers et leur valeur nominale.

Pour ce qui est des dépôts et des garanties à long terme, il ne s'agit pas d'opérations importantes. (Garanties des bureaux).

NOTE 12. PASSIFS FINANCIERS

Les passifs financiers à long terme se décomposent comme suit (en euros) :

	DETTES AUPRÈS D'ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT		DÉRIVÉS DE CRÉDIT ET AUTRES		TOTAL	
	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2011
Débets et dettes (Note 12.1.1)	-	-	802 691,56	528 358,90	802 691,56	528 358,90
TOTAL	-	-	802 691,56	528 358,90	802 691,56	528 358,90

Les passifs financiers à court terme se décomposent comme suit (en euros) :

	DETTES AUPRÈS D'ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT		DÉRIVÉS DE CRÉDIT ET AUTRES		TOTAL	
	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2011
Débets y partidas a pagar (Nota 12.1.1)	42 705,61	30 885,48	6 269 052,31	6 323 011,23	6 311 757,92	6 353 896,71
TOTAL	42 705,61	30 885,48	6 269 052,31	6 323 011,23	6 311 757,92	6 353 896,71

12.1) DÉBITS ET DETTES

Ce poste se décompose comme suit au 31 décembre 2012 et au 31 décembre 2011 (en euros) :

	Solde au 31/12/2012		Solde au 31/12/2011	
	Long terme	Court terme	Long terme	Court terme
OPÉRATIONS COMMERCIALES :				
Fournisseurs	-	5 182 881,10	-	5 410 785,15
Créances	-	632 392,54	-	461 840,30
TOTAL DES SOLDES DES OPÉRATIONS COMMERCIALES	-	5 815 273,64	-	5 872 625,45
OPÉRATIONS NON COMMERCIALES :				
Dettes auprès d'établissements de crédit	-	42 705,61	-	30 885,48
Autres dettes (1)	534 575,91	-	281 981,35	-
Créances à de tiers (2)	268 115,65	-	246 377,55	-
Emprunts et autres dettes	802 691,56	42 705,61	528 358,90	30 885,48
Charge de personnel (rémunérations à payer)	-	453 778,67	-	450 385,78
Garanties reçues	-	-	-	-
TOTAL DES SOLDES DES OPÉRATIONS NON COMMERCIALES	802 691,56	496 484,28	528 358,90	481 271,26
DÉBITS ET DETTES	802 691,56	6 311 757,92	528 358,90	6 353 896,71

(1) Le poste « Autres dettes » fait référence aux subventions devant être payées par la filiale consolidée Código de Barras Networks, S.L. Cette dette est comptabilisée à coût amorti. Voir note 23.

(2) Le poste « Créances à des tiers » fait référence à la dette de la filiale consolidée Antevenio UK face à son autre associé.

12.2) AUTRE INFORMATION RELATIVE AUX PASSIFS FINANCIERS

a) Dettes auprès d'établissements de crédit

Le résumé des dettes auprès d'établissements de crédit au 31 décembre 2012 est présenté ci-après (en euros) :

	À COURT TERME	À LONG TERME	TOTAL
Cartes bancaires	42 705,61	-	42 705,61
	42 705,51		42 705,61

Le résumé des dettes auprès d'établissements de crédit au 31 décembre 2011 est présenté ci-après (en euros) :

	À COURT TERME	À LONG TERME	TOTAL
Cartes bancaires	30 885,48	-	30 885,48
	30 885,48	-	30 885,48

Classement par échéances

Les échéances des instruments financiers de passif au 31 décembre 2012 se décomposent comme suit :

ÉCHÉANCE EN ANNÉES							
	1	2	3	4	5	PLUS DE 5	TOTAL
Dettes	42 705,61	56 334,12	61 967,54	68 164,29	74 980,72	541 244,89	845 397,17
Dettes auprès d'établissements de crédit	42 705,61	-	-	-	-	-	42 705,61
Créances à de tiers	-	-	-	-	-	268 115,65	268 115,65
Autres dettes	-	56 334,12	61 967,54	68 164,29	74 980,72	273 129,24	534 575,91
Dettes fournisseurs et autres débiteurs	6 269 052,31	-	-	-	-	-	6 269 052,31
Fournisseurs	5 182 881,10	-	-	-	-	-	5 182 881,10
Créances diverses	632 392,54	-	-	-	-	-	632 392,54
Personnel	453 778,67	-	-	-	-	-	453 778,67
TOTAL	6 311 757,92	56 334,12	61 967,54	68 164,29	74 980,72	541 244,89	7 114 449,48

Les échéances des instruments financiers de passif au 31 décembre 2011 se décomposent comme suit :

ÉCHÉANCE EN ANNÉES							
	1	2	3	4	5	PLUS DE 5	TOTAL
Dettes	30 885,48	-	32 762,78	36 039,06	39 642,97	419 914,09	559 244,38
Dettes auprès d'établissements de crédit	30 885,48	-	-	-	-	-	30 885,48
Autres dettes	-	-	32 762,78	36 039,06	39 642,97	173 536,54	281 981,35
Créances à des tiers	-	-	-	-	-	246 377,55	246 377,55
Dettes fournisseurs et autres débiteurs	6 323 011,23	-	-	-	-	-	6 323 011,23
Fournisseurs	5 410 785,15	-	-	-	-	-	5 410 785,15
Créances diverses	461 840,30	-	-	-	-	-	461 840,30
Personnel	450 385,78	-	-	-	-	-	450 385,78
TOTAL	6 353 896,71	-	32 762,78	36 039,06	39 642,97	419 914,09	6 882 255,61

b) Non-respect d'obligations contractuelles

Il n'y a eu aucune incidence par rapport au respect des obligations relatives aux emprunts obtenus de tiers.

c) Autre information

Le solde inclus dans « Autres dettes » face au prêt accordé par un organisme public ne porte pas d'intérêt et le solde inclus dans « Créances à des tiers » face à la dette envers un intérêt minoritaire qui porte un intérêt de 5 %.

NOTE 13. INFORMATION SUR LA NATURE ET LE NIVEAU DE RISQUE D'INSTRUMENTS FINANCIERS

Les activités du Groupe sont exposées à différentes sortes de risques financiers, où il convient surtout de signaler les risques de crédit, de liquidité et les risques de marché (taux de change, taux d'intérêt et autres risques de prix).

Risque de taux d'intérêt

Tout comme cela est indiqué à la note 17, la société Código Barras Networks, S.L.U., a obtenu du Centro para el Desarrollo Tecnológico industrial (CDTI – Centre pour le développement technologique industrielle) un prêt à un taux d'intérêt de 0 % au titre de collaboration au développement du projet de recherche et de développement appelé « Extracteur et classeur automatique de données de boutiques virtuelles sur le Web ».

Le prêt qu'a contracté la filiale consolidée Antevenio UK auprès d'un autre associé porte un intérêt variable de 5 %.

Risque de taux d'intérêt

On cherche à faire le financement des actifs à long terme libellés dans une monnaie autre que l'euro dans la même devise que l'actif en question. C'est le cas, notamment, des acquisitions d'entreprises dont les actifs sont libellés dans une devise autre que l'euro.

Le résultat net par différences de change révèle des pertes pour les deux exercices, soit de 67 140,11 euros en 2012 et de 34 698,39 euros en 2011.

Risques de liquidités

La situation générale des marchés financiers, et particulièrement du marché bancaire, au cours des derniers mois a été particulièrement défavorable pour les demandeurs de crédit. Le Groupe accorde une attention constante à l'évolution des différents facteurs qui peuvent aider à résoudre la crise de liquidité et, notamment, les sources de financement et leurs caractéristiques.

Même si la situation générale des marchés financiers, et surtout celui du marché bancaire, a été durant les dernières années particulièrement favorable aux demandeurs de crédit ; dans le Groupe, on fait particulièrement attention à l'évolution des différents facteurs qui peuvent aider dans l'avenir à résoudre la crise de liquidité et, notamment, aux sources de financement et à leurs caractéristiques.

Nous pouvons en particulier résumer les points sur lesquels nous portons notre attention :

- Liquidité d'actifs monétaires : le placement d'excédents se fait toujours à très courts termes et offrant une grande disponibilité. Au 31 décembre 2012, le montant des liquidités et des équivalents de trésorerie est de 4 390 928,95 euros (soit 5 453 334,24 euros en 2011).
- Le fonds de roulement est positif au 31 décembre 2012 à la hauteur de 5 798 902,15 euros (soit 6 082 098,59 pour l'exercice 2011).

Risque de crédit

Le Groupe n'a pas de concentration substantielle de risque de crédit, étant l'exposition répartie entre un grand nombre de contreparties et de clients.

Les principaux actifs financiers du Groupe sont des soldes de caisse et de trésorerie, des clients et d'autres débiteurs et des investissements qui représentent l'exposition maximale du Groupe au risque de crédit en rapport aux actifs financiers.

Le risque de crédit du Groupe vient fondamentalement des dettes commerciales. Leurs montants se reflètent dans le bilan net de provisions pour insolvabilités, estimés par la direction du Groupe en fonction de l'expérience des exercices passés et de leur évaluation par rapport à la situation économique actuelle.

Le Groupe n'a pas de concentration substantielle de risque de crédit, étant l'exposition répartie entre un grand nombre de contreparties et de clients.

Risque de la concurrence

À l'intérieur d'un marché en constante évolution et avec de forts taux de croissance, il y a eu de nouveaux acteurs en Espagne et en Italie, qui sont les deux pays où Antevenio mène des activités. Cela dit, étant donné notre expérience de plus de dix ans sur ce marché, la position et la notoriété d'Antevenio et la qualité de ses services, nous estimons qu'elle maintiendra son leadership.

Risque de dépendance face aux clients et aux fournisseurs

Le risque de dépendance face aux clients et aux fournisseurs est limité du fait qu'aucun n'a un poids significatif dans le chiffre d'affaires d'Antevenio, S.A.

Parmi nos clients, il y a des agences de publicité qui ont de nombreux annonceurs, ce qui réduit encore plus le risque de dépendance face aux clients.

Pour ce qui est des fournisseurs technologiques, le risque est minime, car les services qu'ils offrent sont offerts par d'autres sociétés qui leur font concurrence et qui pourraient donc offrir les mêmes services à Antevenio.

Risque personnes clefs

Un des principaux avantages comparatifs d'Antevenio est d'avoir su réunir une équipe de personnes et de cadres clefs dans les postes stratégiques de la compagnie.

Risque dans le traitement de données à caractère personnel

Le Groupe Antevenio traite des données à caractère personnel visant à offrir des services de marketing direct à ses clients, en plus des traitements ordinaires de toute société : travailleurs, fournisseurs, clients, etc.

Ainsi doit-elle se soumettre à la législation suivante :

- (1) Loi 34/2002 sur les services de la société de l'information et du commerce électronique.
- (2) Article 4 de la loi 56/2007, du 28 décembre 2007, sur les mesures de promotion de la société de l'information, portant modification de la loi 34/2002, du 11 juillet 2002, sur les services de la société de l'information et du commerce électronique.
- (3) Loi organique 15/1999, du 13 décembre 1999, sur la protection des données à caractère personnel.
- (4) Loi générale 2/2011, du 4 mars 2011, sur l'économie durable. Modification de la loi organique sur la protection de données à caractère personnel. Cinquante-sixième disposition finale.
- (5) Décret royal 1720/2007 du 21 décembre 2007, portant approbation du règlement développant la loi organique 15/1999, du 13 décembre 1999, sur la protection des données à caractère personnel.

- (6) Première disposition finale de la loi générale 32/2003, du 3 novembre 2003, sur les télécommunications, portant modification de la loi 34/2002. Loi générale 32/2003 sur les télécommunications.
- (7) Loi 47/2002, du 19 décembre 2002, portant réforme de la loi 7/1996, du 15 janvier 1996, sur la réglementation du commerce de détail, pour la transposition à l'ordre juridique espagnol de la directive 87/7/CE en matière de contrats à distance et pour l'adaptation de la loi à diverses directives communautaires.
- (8) Loi 7/1998, du 13 avril 1998, sur les conditions générales de passation des marchés.
- (9) Loi 7/1996, du 15 janvier 1996, sur la réglementation du commerce de détail.
- (10) Loi 29/2009, du 30 décembre 2009, portant modification au régime juridique de la concurrence déloyale et de la publicité pour améliorer la protection des consommateurs et des usagers.
- (11) Loi 44/2006, du 29 décembre 2006, portant amélioration à la protection des consommateurs et des usagers.
- (12) Loi générale 34/1988, du 11 novembre 1988, sur la publicité.
- (13) Loi générale 26/1984, du 19 juillet 1984, pour la défense des consommateurs et des usagers.
- (14) Décret royal 424/2005, du 15 avril 2005, portant approbation du Règlement sur les conditions de prestation de services de communications électroniques, le service universel et la protection des usagers.
- (15) Directive 2000/31/CE du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2000 relative à certains aspects juridiques des services de la société de l'information, et notamment du commerce électronique, dans le marché intérieur (« directive sur le commerce électronique »).
- (16) Directive 2002/58/CE du Parlement européen et du Conseil du 12 juillet 2002 concernant le traitement des données à caractère personnel et la protection de la vie privée dans le secteur des communications électroniques (directive vie privée et communications électroniques).

Le traitement de données à caractère personnel visant à offrir des services de marketing direct n'est pas exempt de risque et c'est pourquoi Antevenio a souscrit un contrat avec la société INT55 pour que celle-ci surveille en permanence l'évolution de la législation et de son impact sur les activités d'Antevenio.

NOTE 14. CAPITAUX PROPRES

Au 31 décembre 2012 et au 30 juin 2010, les capitaux propres consolidés s'élevaient respectivement à 16 802 060,35 et à 16 620 074,26 euros, selon le détail qui suit :

	31/12/2012	31/12/2011
Capital social souscrit de la société consolidante :	231 412,22	231 412,22
Réserves :	16 330 885,27	15 047 438,66
De la Société consolidante	11 241 333,98	10 921 894,77
Des sociétés consolidées par intégration globale et proportionnelle	5 089 551,29	4 125 543,89
(Valeurs propres)	(43 869,93)	(142 845,67)
Autres instruments de capitaux propres	-	202 500,00
Résultat de l'exercice attribué à la Société consolidante	283 632,79	1 281 569,05
	16 802 060,35	16 620 074,26

14.1) CAPITAL SOCIAL

Au 31 décembre 2012 et au 31 décembre 2011, le capital social de la société consolidante est représenté par 4 207 495 actions nominatives ayant une valeur nominale de 0,055 euro chacune, entièrement souscrites et libérées. Ces actions offrent toutes les mêmes droits politiques et économiques.

La société est cotée en Bourse sur le marché alternatif français, Alternext Paris depuis l'exercice 2007. Le cours de l'action au 31 décembre 2012 était à 4,98 euros par action (soit 5,56 euros par action au 31 décembre 2011).

La composition de l'actionnariat de la société consolidante au 31 décembre 2012 est la suivante :

	NB DE PARTICIPATIONS	% DE PRISE DE PARTICIPATION
Alba Participaciones, S A:	864 012,00	20,54
Aliada Investment BV	848 976,00	20,18
Joshua David Novick	500 166,00	11,89
Inversiones y Servicios Publicitarios, S.A.	432 006,00	10,27
Autres	1 099 829	26,13
Nextstage	462 506,00	10,99
TOTAL	4 207 495,00	100,00

La composition de l'actionnariat de la société consolidante au 31 décembre 2011 est la suivante :

	NB D' ACTIONS	% DE PRISE DE PARTICIPATION
Alba Participaciones, S A:	864 012	20,54
Aliada Investment BV	848 976	20,18
Joshua David Novick	500 166	11,89
E Ventures Capital Internet, S.A.	432 006	10,27
Nextstage	397 883	9,46
Autres	1 164 452	27,66
TOTAL	4 207 495	100,00

14.2) RÉSERVES DE LA SOCIÉTÉ CONSOLIDANTE

Les réserves se décomposent comme suit :

	31/12/2012	31/12/2011
Réserves légales	46 282,45	46 282,45
Réserves libres	3 005 264,68	2 685 825,47
Prime d'émission d'actions	8 189 786,85	8 189 786,85
TOTAL	11 241 333,98	10 921 894,77

a) Réserves légales

Conformément aux dispositions légales, l'usage des réserves légales est restreint. Conformément à la loi sur les sociétés de capitaux, toute société commerciale de la forme d'une société de capitaux ayant réalisé des bénéfices est tenue d'affecter 10 % de ceux-ci au poste de réserves légales, et ce jusqu'à ce que le fonds de réserve ainsi constitué représente un cinquième du capital social souscrit. Les réserves légales ne peuvent être utilisées que pour compenser des pertes ou augmenter le capital social, uniquement pour la part dépassant 10 % du capital augmenté. Elles ne peuvent être distribuées aux actionnaires qu'en cas de liquidation de la société. Au 31 décembre 2012, la dotation aux réserves légales était tout à fait conforme aux dispositions susvisées.

14.3) RÉSERVES DANS DES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES

La ventilation de ces postes du tableau de la situation financière consolidée au 31 décembre 2012 et au 31 décembre 2011 est comme suit :

	31/12/2012	31/12/2011
DE SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES PAR INTÉGRATION GLOBALE		
Mamvo Performance, S.L.U.	2 130 218,86	2 718 266,79
Marketing Manager, S.L.	(45 557,82)	(180 429,02)
Antevenio S.R.L.	3 091 134,27	1 735 430,70
Diálogo Media, S.L.U.	244 143,05	(221 930,60)
Código Barras Networks, S.L.	421 424,51	313 075,82
Antevenio Argentina S.R.L.	(101 610,00)	(17 311,67)
Antevenio France, S.R.L.	(511 067,02)	(204 963,75)
Antevenio Limited	(82 887,33)	(15 499,35)
Antevenio México	(55 152,21)	-
Total Sociétés consolidées par intégration globale	5 090 646,31	4 126 638,92
DE SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES PAR INTÉGRATION PROPORTIONNELLE		
Europemission S.L.	(1 095,02)	(1 095,02)
Total Sociétés consolidées par intégr. proportionnelle	(1 095,02)	(1 095,02)
TOTAL	5 089 551,29	4 125 543,90

Prime d'émission

La loi sur les sociétés de capitaux permet expressément l'utilisation du solde de la prime d'émission pour l'augmentation de capital et ne fixe aucune restriction spécifique quant à la disponibilité de ce solde.

Réserves libres

Il s'agit de réserves qui peuvent être utilisées librement ayant été produites par la Société consolidante suite aux résultats des exercices précédents non distribués.

Actions propres

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société consolidante a décidé en date du 27 juin 2012 d'autoriser l'acquisition d'un maximum de 10 % du capital social en actions propres à un prix minimum de 3 euros par action et à un prix maximum de 15 euros par action ; l'autorisation a été établie pour une période de 18 mois à compter du moment de la décision.

En vertu de cette décision, la Société consolidante détient 8 348 actions qui représentent 0,19 % du capital social. Le montant total que représentent ces actions atteint la somme de 43 869,93 euros. L'autorisation accordée par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société pour l'acquisition d'actions propres était destinée fondamentalement à pouvoir accorder aux deux cadres de la société 37 500 actions de la Société le 4 juin 2012, en application du Plan de rémunérations convenu le 19 avril 2010 par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (voir note 17).

Durant l'exercice 2012, on a appliqué ce plan de rémunération à deux cadres stratégiques de la compagnie par la remise de 37 500 actions de la Société.

Le détail des mouvements durant l'exercice 2012 a été le suivant :

Exprimés en euros

VALEUR	SOLDE 2011		ENTRÉES		SORTIES		SOLDE 2012	
	NB D'ACTIONS	COÛT MOYEN	NB D'ACTIONS	COÛT	NB D'ACTIONS	COÛT MOYEN	NB D'ACTIONS	COÛT MOYEN
Antevenio S.A.	26 317	142 845,67	19 531,00	101 649,26	(37 500,00)	(200 625)	8 348,00	43 869,93
	26 317	142 845,67	19 531,00	101 649,26	(37 500,00)	(200 625)	8 348,00	43 869,93

Le détail des mouvements durant l'exercice 2011 a été le suivant :

Exprimés en euros

VALEUR	SOLDE 2010		ENTRADAS		SALIDAS		SOLDE 2011	
	NB D'ACTIONS	COÛT MOYEN	NB D'ACTIONS	COÛT	NB D'ACTIONS	COÛT MOYEN	NB D'ACTIONS	COÛT MOYEN
Antevenio S.A.	-	-	26 317	142 845,67	-	-	26 317	142 845,67
	-	-	26 317	142 845,67	-	-	26 317	142 845,67

Gestion du capital

L'objectif du Groupe en ce qui concerne la gestion du capital est de conserver une structure financière optimale qui permette de réduire le coût de capital en garantissant la capacité de continuer à gérer ses opérations, toujours dans un but de croissance et de création de valeur. Cet objectif du Groupe n'est pas officiel ni aucun paramètre n'a été fixé par le Conseil d'administration.

Les principales sources qu'utilise le Groupe pour financer sa croissance sont :

- Les flux de trésorerie générés par le Groupe.
- La trésorerie disponible à la clôture de l'exercice.
- L'existence d'un fonds de roulement positif.

La structure de capital est contrôlée par le ratio de levier calculé comme endettement financier net sur les capitaux propres. La Société n'a pas de dettes bancaires à la clôture des exercices 2012 et 2011.

NOTE 15. DIFFÉRENCES DE CHANGE

Les mouvements pour ce poste durant les exercices 2012 et 2011 ont été les suivants :

	2012	2011
Solde initial	(4 577,47)	11 568,77
Variation nette de l'exercice	(10 344,51)	(16 146,24)
Solde final	(14 921,98)	(4 577,47)

Ces différences de change sont générées par les sociétés se trouvant à l'étranger et dont la monnaie de fonctionnement est différente de l'euro. Concrètement, ces monnaies sont le peso argentin, la livre sterling et le peso mexicain.

NOTE 16. INTÉRÊTS MINORITAIRES

Le solde de ce poste du bilan consolidé présente la valeur de la participation des actionnaires minoritaires dans les sociétés consolidées par intégration globale. De plus, le solde qu'affiche le compte de résultat consolidé au poste « Intérêts minoritaires » représente la participation de ces actionnaires minoritaires dans les résultats de l'exercice.

Les mouvements des intérêts minoritaires durant les exercices 2012 et 2011 sont les suivants (en euros) :

FILIALE CONSOLIDÉE	SOLDE AU 31/12/2011	RÉSULTAT ATTRIBUÉ AUX INTÉRÊTS MINORITAIRES	SOLDE AU 31/12/2012
Antevenio S.R.L.	-	-	-
Antevenio Argentina	(25 959,30)	8 412,92	(17 546,38)
Antevenio Limited.	(73 546,06)	(81 448,31)	(154 994,37)
Antevenio México	(35 495,97)	7 313,81	(28 182,16)
	(135 001,33)	(65 721,58)	(200 722,91)

FILIALE CONSOLIDÉE	SOLDE AU 31/12/2010	AUGMENTATION DE PARTICIPATION DANS LA SOCIÉTÉ DE PARTICIPATION	RÉSULTAT ATTRIBUÉ AUX INTÉRÊTS MINORITAIRES	SOLDE AU 31/12/2011
Antevenio S.R.L.	892 061,18	(892 061,18)	-	-
Antevenio Argentina	28 849,05	1 390,54	(56 198,89)	(25 959,30)
Antevenio Limited.	(8 800,76)	-	(64 745,30)	(73 546,06)
Antevenio México	-	1 272,17	(36 768,14)	(35 495,97)
	912 109,47	(889 398,47)	(157 712,33)	(135 001,33)

La valeur de la participation des actionnaires (associés) minoritaires dans les capitaux propres des filiales consolidées au cours de l'exercice 2012 se décompose comme suit (en euros) :

	FILIALE CONSOLIDÉE	POURCENTAGE DE PARTICIPATION ACTIONNAIRES (ASSOCIÉS) MINORITAIRES	CAPITAL	RÉSERVES / REND. NÉGATIFS EXERC. PRÉC.	RÉSULTAT DE LA PÉRIODE	TOTAL INTÉRÊTS MINORITAIRES
Antevenio Argentina	60,00 %	40,00 %	5 531,20	(70 429,46)	21 032,30	(17 546,38)
Antevenio Limited.	51,00 %	49,00 %	12 430,18	(162 524,17)	(166 221,05)	(154 994,36)
Antevenio México	60,00 %	40,00 %	4 536,78	(93 276,72)	18 284,55	(28 182,16)
			22 498,16	(326 230,35)	(126 904,20)	(200 722,91)

La valeur de la participation des actionnaires (associés) minoritaires dans les capitaux propres des filiales consolidées au cours de l'exercice 2011 se décompose comme suit (en euros) :

	FILIALE CONSOLIDÉE	POURCENTAGE DE PARTICIPATION ACTIONNAIRES (ASSOCIÉS) MINORITAIRES	CAPITAL	RÉSERVES	RÉSULTAT DE LA PÉRIODE	TOTAL INTÉRÊTS MINORITAIRES
Antevenio Argentina	60,00 %	40,00 %	5 531,20	70 067,76	(140 497,22)	(25 959,31)
Antevenio Limited.	51,00 %	49,00 %	12 430,18	(30 390,90)	(132 133,27)	(73 546,06)
Antevenio México	60,00 %	40,00 %	4 536,78	(1 356,36)	(91 920,36)	(35 495,96)
			22 498,16	38 320,50	(364 550,85)	(135 001,33)

NOTE 17. TRANSACTIONS AVEC PAIEMENTS BASÉS SUR DES INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES

Le 19 avril 2010, lors de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires, des plans de rémunération pour employés / pour personnel de direction d'Antevenio S.A. ont été adoptés. Les rémunérations du personnel d'Antevenio S.A. qui ont été approuvées sont les suivantes :

17.1) ATTRIBUTION D'ACTIONS GRATUITES :

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'accorder 37 500 actions à titre gratuit (0.89 % du capital) à deux directeurs stratégiques de la Société.

Ladite décision de l'assemblée générale des actionnaires prévoit que les actions à remettre (37 500 actions) à ces deux cadres se feraient dans le cas où l'EBIT consolidé d'Antevenio S.A. et des sociétés liées atteindrait les 2 millions d'euros.

La remise des actions a été effectivement faite après deux (2) ans et un (1) jour après avoir été accordées, c'est-à-dire le 4 juin 2012.

Suite à l'approbation des plans ci-devant mentionnés, le détail et le mouvement des augmentations dans les capitaux propres nets de l'exercice sont les suivants :

TYPE DE PROVISION	SOLDE AU 31/12/2011	DOTATIONS	APPLICATIONS OU EXCÈS	TRANS-FERTS	SOLDE AU 31/12/2012
LONG TERME :					
Autres instruments de capitaux propres	202 500,00	-	(200 625,00)	(1 875,00)	-
	202 500,00	-	(200 625,00)	(1 875,00)	-

Suite à l'approbation des plans ci-devant mentionnés, le détail et le mouvement des augmentations dans les capitaux propres nets durant l'exercice précédent ont été les suivants :

TYPE DE PROVISION	SOLDE AU 31/12/2010	DOTATIONS	APPLICATIONS OU EXCÈS	TRANS-FERTS	SOLDE AU 31/12/2011
LONG TERME :					
Autres instruments de capitaux propres	-	202 500,00	-	-	202 500,00
	-	202 500,00	-	-	202 500,00

17.2) PLAN D'OPTIONS SUR ACTIONS :

L'Assemblée générale des actionnaires a décidé de créer un Plan d'options sur actions, en accordant 150 000 options sur actions de la Société (soit 3,56 % du capital).

Chaque option donnera droit à son propriétaire d'acquérir une action.

L'octroi des options de chacun des bénéficiaires se fera automatiquement en date où le plan est en vigueur.

La période de validité permettant l'exercice des options sera de 3 ans, c'est-à-dire jusqu'au 1er juin 2013.

Le prix de l'exercice de l'option sera d'environ 5 % de moins que le prix moyen au cours du trimestre antérieur à la date de l'assemblée générale des actionnaires du 19 avril.

Au moment de l'exercice, la décision concernant le mode de paiement, en actions ou en espèces, appartiendra à l'offrant suivant les conditions prévues dans le Plan.

La proposition de partage porte sur 150 000 options pour les membres de la Direction stratégique.

La société, au 31 décembre 2012, ne reçoit aucune provision à ce titre du fait qu'elle considère peu probable l'exercice de l'option par les cadres qui sont inclus dans le plan mentionné.

NOTE 18. PRODUITS DIFFÉRÉS

La ventilation de ce poste aux 31 décembre 2012 et 2011 est la suivante :

	2012	2011
Subventions en capital	49 642,11	41 148,80
Bonifications d'intérêt zéro	126 675,92	105 003,22
TOTAL	176 318,03	146 152,02

Les subventions ont été intégralement accordées à la société du Groupe Código Barras Networks, S.L.U.

La société Código Barras Networks, S.L.U., a obtenu du Centro para el Desarrollo Tecnológico industrial (CDTI – Centre pour le développement technologique industrielle) un prêt à un taux d'intérêt de 0 % au titre de collaboration au développement du projet de recherche et de développement appelé « Extracteur et classeur automatique de données de boutiques virtuelles sur le Web ».

À cet effet, la Société a encaissé 242 409,38 euros au cours de l'exercice 2010, 306 241,32 euros au cours de l'exercice 2011 et 395 642,87 euros au cours de l'exercice 2012.

Au 31 décembre 2012 et au 31 décembre 2011, la dette est évaluée au coût d'amortissement à la hauteur respective de 534 575,91 euros et de 281 981,35 euros, pour la dette à rembourser au CDTI. Cependant, 15 % du montant de la subvention ne sera pas remboursé au CDTI et sera enregistré comme subvention de capital. Aux 31 décembre 2012 et 2011, cela atteignait respectivement 49 642,11 euros et 41 148,80 euros.

De plus et suivant les conditions économiques de l'opération, du fait qu'il s'agit de prêts accordés à taux d'intérêt zéro, on indique qu'il s'agit d'une subvention de taux d'intérêt pour la différence entre le montant reçu et la valeur raisonnable de la dette déterminée par la valeur actuelle des paiements à faire moins le taux d'intérêt de marché. Le montant de cette rubrique aux 31 décembre 2012 et 2011 atteint respectivement les 126 675,92 euros et les 105 003,22 euros.

Nous présentons ci-après les subventions en capital reçues au cours de l'exercice :

AUTORITÉ CONCÉDANTE	DATE DE CONCESSION	FINALITÉ	MONTANT
CDTI	27/09/2011	Subventionner les frais de développement d'un logiciel	41 148,80
CDTI	31/07/2012	Subventionner les frais de développement d'un logiciel	49 642,11

Nous présentons ci-après les bonifications d'intérêt reçues au cours de l'exercice précédent :

AUTORITÉ CONCÉDANTE	DATE DE CONCESSION	FINALITÉ	MONTANT
CDTI	27/09/2011	Subventionner les frais de développement d'un logiciel	105 003,22
CDTI	31/07/2012	Subventionner les frais de développement d'un logiciel	126 675,92

Les mouvements des subventions au cours des exercices 2012 et 2011 se décomposent comme suit :

	MONTANT AU 31/12/2011	SUBVENTIONS TRANSFÉRÉES AUX RÉSULTATS	AUGMENTATIONS	MONTANT AU 31/12/2012
Subventions en capital	41 148,80	(51 043,70)	59 531,01	49 642,11
Bonifications d'intérêt	105 003,22	(129 972,89)	151 645,59	126 675,91
	146 152,02	(181 016,59)	211 182,60	176 318,03

	MONTANT AU 31/12/2009	AUGMENTATIONS	MONTANT AU 31/12/2010	SUBVENTIONS TRANSFÉRÉES AUX RÉSULTATS	AUGMENTATIONS	MONTANT AU 31/12/2011
Subventions en capital	-	36 361,41	36 361,41	(41 148,80)	45 936,19	41 148,80
Bonifications d'intérêt	-	92 786,77	92 786,77	(105 003,20)	117 219,65	105 003,22
	-	129 148,18	129 148,18	(146 152,00)	163 155,84	146 152,02

NOTE 19. SITUATION FISCALE

Le poste « Administrations publiques » se décompose comme suit au 31 décembre 2012 (en euros) :

	SOLDES CRÉDITEURS	SOLDES DÉBITEURS
À COURT TERME :		
Taxe sur la valeur ajoutée	288 725,77	221 445,77
Remboursement d'impôts	445 900,82	-
Retenues à la source et acomptes provisionnels au titre de l'impôt sur les sociétés	8 699,60	-
Retenues à la source au titre de l'impôt sur le revenu des personnes physiques	-	317 572,95
Impôt sur les sociétés	-	162 836,56
Organismes de la sécurité sociale	-	163 066,26
	743 326,19	864 921,53

Le poste « Administrations publiques » se décompose comme suit au 31 décembre 2011 (en euros) :

	SOLDES CRÉDITEURS	SOLDES DÉBITEURS
À COURT TERME :		
Taxe sur la valeur ajoutée	123 949,89	387 162,56
Remboursement d'impôts	49 840,12	-
Retenues à la source et acomptes provisionnels au titre de l'impôt sur les sociétés	449 157,34	-
Retenues à la source au titre de l'impôt sur le revenu des personnes physiques	-	298 455,19
Impôt sur les sociétés	-	770 448,86
Organismes de la sécurité sociale	-	98 492,65
Taxe professionnelle (Impuesto Actividades Económicas)	-	-
	622 947,35	1 554 559,26

Situation fiscale

Les déclarations d'impôts ne peuvent être considérées définitives jusqu'à ce qu'elles n'aient pas fait l'objet d'une inspection par les autorités fiscales ou encore après que se soit écoulé le délai de prescription qui est de quatre périodes fiscales.

Comptabilisation

La charge au titre d'impôt sur les sociétés du Groupe consolidé est obtenue en additionnant la charge des sociétés.

Les bases imposables fiscales sont calculées à partir du résultat de l'exercice, en tenant compte des écarts temporaires, des différences permanentes et des bases imposables négatives d'exercices précédents.

L'effet fiscal différences temporaires entre les transactions enregistrées avec des critères différents dans les registres comptables et dans la déclaration d'impôt donnent lieu à des actifs et des passifs pour impôts différés qui seront récupérables ou payables dans le futur.

Les actifs et les passifs pour impôts différés sont enregistrés aux taux effectifs d'impôt que le Groupe s'attend à compenser ou à liquider dans le futur.

La comptabilisation d'actifs pour impôts différés ne se fait que lorsque l'on pense que, dans le futur, il pourrait y avoir des bénéfices fiscaux pour imputer cette différence temporaire.

En effectuant la clôture fiscale de chaque exercice, on révisé les soldes des impôts différés dans le but de vérifier qu'ils existent toujours, en effectuant les corrections opportunes afin de les adapter à la nouvelle situation.

Impôt sur les bénéfices

Nous présentons ci-après le détail des dépenses pour impôt sur les sociétés, tant de l'exercice 2012 que de l'exercice 2011 :

	Antevenio S.A.	Mamvo Performance, S.L.U.	Marketing Manager	Diálogo Media	Antevenio Publicite (a)	Antevenio Italia (a)	Antevenio Francia (a)	Código de Barras	Antevenio UK (a)	Antevenio Argentina (a)	Antevenio México (a)	Total
Résultat avant impôts	443 579,69	(592 819,81)	142 680,77	(23 129,16)	(283 776,35)	973 689,04	(133 563,77)	(2 143,16)	(207 776,31)	24 767,82	20 855,22	362 363,98
Écarts permanents	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat comptable ajusté	443 579,69	(592 819,81)	142 680,77	(23 129,16)	(283 776,35)	973 689,04	(133 563,77)	(2 143,16)	(207 776,31)	24 767,82	20 855,22	362 363,98
Bases imposables négatives	-	-	(142 680,77)	-	-	-	-	-	-	-	-	(142 680,77)
Taux d'imposition (a)	30,00 %	30,00 %	30,00 %	30,00 %	33,33 %	31,4 %	33,33 %	30 %	24,00 %	35 %	30 %	
Résultat frais d'impôt	133 118,55	(177 452,03)	-	(6 938,75)	(94 582,66)	370 290,00	(44 516,80)	(216,47)	(41 555,26)	3 735,51	2 570,67	144 452,76
Déductions												
Montant liquide												

(a) Impôt calculé selon les normes fiscales du pays où la Société a son domicile fiscal.

	Antevenio S.A.	Mamvo Performance, S.L.U.	Marketing Manager	Diálogo Media	Antevenio Italia (a)	Antevenio Francia (a)	Código de Barras	Antevenio UK (a)	Antevenio Argentina (a)	Antevenio México (a)	Total
Résultat comptable (avant régularisations IFRS)	453 663,15	(588 047,93)	134 871,20	546 449,03	2 038 240,00	(307 703,27)		(132.133,27)	(147.123,50)	(91.920,36)	2.040.889,72
134 594,66	(132 133,27)	(147 123,50)	(91 920,36)	2 040 889,72	-	-	-	-	-	-	-
Écarts temporaires	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat comptable ajusté	453 663,15	(588 047,93)	134 871,20	546 449,03	2 038 240,00	(307 703,27)	134 594,66	(132 133,27)	(147 123,50)	(91 920,36)	2 040 889,72
Charges au titre de l'impôt sur les sociétés (a)	136 098,94	-	-	80 375,38	682 539,00	(1 600,00)	40 378,40	-	(6 626,28)	-	931 165,44
Déductions	-	-	-	-	-	-	(14 132,44)	-	-	-	(14 132,44)
Frais d'impôt	136 098,94	-	-	80 375,38	682 539,00	(1 600,00)	26 245,96	-	(6 626,28)	-	917 033,00

(a) Impôt calculé selon les normes fiscales du pays où la Société a son domicile fiscal.

Les écarts permanents correspondent fondamentalement à des dépenses non déductibles.

Impôt sur les sociétés et taux d'imposition :

L'impôt sur les sociétés est calculé en appliquant les taux d'imposition en vigueur dans chacun des pays où le Groupe mène ses activités. Les principaux taux sont :

	2012
Espagne	30 %
Italie (*)	31,4 %
Royaume-Uni	24 %
France	33,33 %
Mexique	30 %
Argentine	35 %

(*) Moyenne d'impôts exigibles en Italie

Les détails par sociétés du montant enregistré au titre d'impôt sur les sociétés sont les suivants :

	MONTANT DE L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS 2012	MONTANT DE L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS 2011
Antevenio S.A.	133 118,55	136 098,94
Mamvo Performance, S.L.U.	(177 452,03)	-
Código Barras Networks S.L.	(216,47)	26 245,96
Antevenio S.R.L.	370 290,00	682 539,00
Diálogo Media, S.L.U.	(6 938,75)	80 375,38
Antevenio France S.R.L.	(44 516,80)	(1 600,00)
Antevenio Argentina	3 735,51	(6 626,28)
Antevenio UK	(41 555,26)	-
Antevenio Publicité	(94 582,66)	-
Antevenio México	2 570,67	-
	144 452,76	917 033,00

Déficits reportables à compenser fiscalement

Conformément à la législation en vigueur, les bases imposables négatives reportables peuvent être compensés par les bases imposables positives obtenues au cours des quinze (15) exercices suivant leur création. Les bases imposables négatives que le Groupe peut encore compenser fiscalement au 31 décembre 2012 sont les suivantes :

ANNÉE D'ORIGINE	ANNÉE LIMITE DE DÉDUCTION	EUROS
2004 (2)	2022	999,36
2006 (2)	2024	1 205,20
2008 (1)	2026	72 977,47
2009 (1)	2027	6 229,14
2010 (6)	2028	204 963,75
2010 (8)	2028	30 390,90
2010 (10)	2028	32 329,13
2011 (3)	2029	588 047,93
2011 (6)	2029	307 703,27
2011 (8)	2029	132 133,27
2011 (9)	2029	91 920,36
2011 (10)	2029	147 123,50
2012 (3)	2030	592 819,81
2012 (4)	2030	23 129,16
2012 (5)	2030	283 776,35
2012 (6)	2030	133 563,77
2012 (7)	2030	2 143,16
2012 (8)	2030	207 776,31
		2 859 231,84

Les bases imposables à compenser fiscalement au 31 décembre 2011 :

	ANNÉE LIMITE DE DÉDUCTION	EUROS
2004 (2)	2022	999,36
2006 (2)	2024	1 205,20
2007 (1)	2025	124 434,96
2008 (1)	2026	91 223,28
2009 (1)	2027	6 229,14
2010 (6)	2028	204 963,75
2010 (8)	2028	30 390,90
2010 (10)	2028	32 329,13
2011 (3)	2029	588 047,93
2011 (6)	2029	307 703,27
2011 (8)	2029	132 133,27
2011 (9)	2029	91 920,36
2011 (10)	2029	147 123,50
		1 758 704,05

(1) Bases imposables négatives de Marketing Manager Servicios de Marketing, S.L.

(2) Bases imposables négatives d'Europemission, S.L.

(3) Bases imposables négatives de Mamvo Performance, S.L.

(4) Bases imposables négatives de Diálogo Media, S.L.U.

(5) Bases imposables négatives d'Antevenio Publicidad SARL

(6) Bases imposables négatives d'Antevenio Francia

(7) Bases imposables négatives de Código Barras Networks S.L.U.

(8) Bases imposables négatives d'Antevenio Ltd

(9) Bases imposables négatives d'Antevenio México

(10) Bases imposables négatives d'Antevenio Argentina

Le montant des crédits fiscaux activés par la société pour des bases imposables à compenser est à la hauteur de 509 009,13 euros.

Autre information

En date du 27 février 2012, des actions ont été entreprises par l'Agence fiscale espagnole visant la vérification et l'enquête du bénéfice fiscal appliqué pour des déductions de l'activité exportatrice dans l'impôt sur les bénéfices de l'exercice 2007 de la Société consolidante.

En rapport à cette inspection, en date du 26 février 2013 (note 17), les organes d'inspection de l'AEAT ont avisé la Société consolidante que les accords de liquidation relatifs à l'inspection amorcée le 8 février 2012 par rapport à l'impôt sur les sociétés de l'exercice 2007 et élargie avec caractère partiel le 28 août 2012 uniquement pour la déduction pour l'activité d'exportation des exercices 2008 à 2011.

Les liquidations définitives impliquent un montant à payer par la Société de 39 068,36 euros et des intérêts de retard de 6 984,94 euros. Par rapport à l'exercice 2007, le résultat de la liquidation implique un montant à percevoir par la Société de 3 150 euros. La Société a l'intention de présenter un recours devant le Tribunal économique et administratif.

Impôt différé

L'évolution des actifs pour impôts différés lors des exercices 2012 et 2011 a été la suivante :

	MILLIERS D'EUROS
Solde au 1 janvier 2011	19 464,79
Augmentations	80 426,09
Diminutions	-
Solde au 31 décembre 2011	99 890,88
Augmentations	509 009,13
Diminutions	(11,23)
Solde au 31 décembre 2012	608 888,78

Nous présentons ci-après les mouvements des actifs pour impôts différés :

L'évolution des actifs pour impôts différés lors des exercices 2012 et 2011 a été la suivante :

	SOLDE AU 31/12/2011	À PAYER / À ENCAISSER IMPUTÉS AUX RÉSULTATS	SOLDE AU 31/12/2012
Crédits fiscaux	-	509 009,13	509 009,13
Écarts temporaires	99 890,88	(11,24)	99 879,64
TOTAL POUR IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS	99 890,88	508 997,89	608 888,78

NOTE 20. PRODUITS ET CHARGES

a) Montant net du chiffre d'affaires

Le montant net du chiffre d'affaires du Groupe de l'exercice 2012 atteint les 24 193 488,15 euros (soit 23 026 058,62 en 2011), dont la répartition par type d'activité est la suivante :

TYPE D'ACTIVITÉ	31/12/2012	PAR CLIENTS (2012)	PRIVÉ	PUBLIC
Publicité en ligne	23 739 400,74	Publicité en ligne	23 562 871,02 €	176 529,72 €
Services d'emailing et envoi de sms	454 087,41	Services d'emailing et envoi de sms	445 843,41 €	8 244,00 €
MONTANT NET TOTAL DU CHIFFRE D'AFFAIRES	24 193 488,15	MONTANT NET TOTAL DU CHIFFRE D'AFFAIRES	24 008 714,43 €	184 773,72 €

b) Stocks

La composition de ce poste du compte de résultat consolidé ci-joint est la suivante (en euros) :

	31/12/2012	31/12/2011
CONSOMMATIONS DE MARCHANDISES		
Consommation d'exploitation	11 983 038,28	10 416 912,53
TOTAL ACHATS CONSOMMÉS	11 983 038,28	10 416 912,53

c) Frais de personnel

La composition de ce poste du compte de résultat ci-joint est la suivante (en euros) :

	30/12/2012	30/12/2011
Appointements et salaires	5 719 277,03	5 739 098,10
Indemnités	169 910,82	95 064,38
Sécurité sociale à la charge de l'entreprise	1 341 903,45	1 256 866,36
Autres charges sociales	131 998,86	139 285,77
TOTAL FRAIS DE PERSONNEL	7 363 090,16	7 230 314,61

d) Services extérieurs

La composition de ce poste du compte de résultat consolidé ci-joint est la suivante :

	31/12/2012	31/12/2011
Baux et redevances	394 644,68	310 886,18
Réparations et entretien	23 760,80	7 455,96
Services de professionnels indépendants	1 141 444,12	1 195 628,17
Transports	20 525,75	10 977,98
Primes d'assurances	23 827,77	18 896,77
Services bancaires et assimilés	34 311,96	34 044,36
Publicité, démarchage et relations publiques	120 497,93	202 495,91
Fournitures	306 430,46	240 244,74
Autres services	436 324,42	639 252,06
Autres charges de gestion	3 403,32	(2 191,25)
	2 505 171,21	2 657 690,88

e) Produits financiers

La composition de ce poste du compte de résultat consolidé est la suivante :

	31/12/2012	31/12/2011
Intérêts sur comptes et assimilés	119 611,93	124 364,66
	119 611,93	124 364,66

f) Charges financières

La composition de ce poste du compte de résultat consolidé est la suivante :

	31/12/2012	31/12/2011
Charges sur dettes et assimilés	185 081,67	79 917,76
	185 081,67	79 917,76

g) Variation des provisions en circulation

Ce détail est inclus dans la note 11.2

NOTE 21. RÉSULTAT CONSOLIDÉ

Le détail de l'obtention du résultat consolidé durant l'exercice 2012 est comme suit (en euros) :

31/12/2012	RÉSULTATS INDIVIDUELS	POURCENTAGE DE PARTICIPATION	INTÉRÊTS MINORITAIRES	RÉSULTAT CONSOLIDÉ	RÉSULTAT ATTR. SOCIÉTÉ CONSOLIDANTE
Antevenio S.A.	310 461,14	100,00	-	310 461,14	310 461,14
Europermision S.L.	-	49,68	-	-	-
Mamvo Performance, S.L.U.	(415 367,78)	100,00	-	(415 367,78)	(415 367,78)
Marketing Manager Servicios de Marketing, S.L.U.	142 680,77	100,00	-	142 680,77	142 680,77
Antevenio S.R.L.	603 399,04	100,00	-	603 399,04	603 399,04
Diálogo Media, S.L.U.	(16 190,41)	100,00	-	(16 190,41)	(16 190,41)
Antevenio France, S.R.L.	(89 046,97)	100,00	-	(89 046,97)	(89 046,97)
Código de Barras Networks S.L.U.	(1 926,69)	100,00	-	(1 926,69)	(1 926,69)
Antevenio Argentina S.R.L.	21 032,30	60,00	8 412,92	21 032,30	12 619,38
Antevenio Limited	(166 221,05)	51,00	(81 448,31)	(166 221,05)	(84 772,74)
Antevenio México	18 284,55	60,00	7 313,82	18 284,55	10 970,73
Antevenio Publicité SARL (1)	(189 193,68)	100,00	-	(189 193,68)	(189 193,69)
	217 911,22		(65 721,57)	217 911,22	283 632,79

(1) Le montant qui est reflété correspond au résultat de la société Antevenio Publicité SARL depuis le moment de la prise de contrôle jusqu'au 31 décembre 2012.

Le détail de l'obtention du résultat consolidé durant l'exercice 2011 est comme suit (en euros) :

31/12/2011	RÉSULTATS INDIVIDUELS	POURCENTAGE DE PARTICIPATION	INTÉRÊTS MINORITAIRES	RÉSULTAT CONSOLIDÉ	RÉSULTAT ATTR. SOCIÉTÉ CONSOLIDANTE
Antevenio S.A.	317 564,21	100 %	-	317 564,21	317 564,21
Europermision S.L.	-	49,68 %	-	-	-
Mamvo Performance, S.L.U.	(588 047,93)	100 %	-	(588 047,93)	(588 047,93)
Marketing Manager Servicios de Marketing, S.L.U.	134 871,20	100 %	-	134 871,20	134 871,20
Antevenio S.R.L.	1 355 701,00	100 %	-	1 355 701,00	1 355 701,00
Diálogo Media, S.L.U.	466 073,65	100 %	-	466 073,65	466 073,65
Antevenio France, S.R.L.	(306 103,27)	100 %	-	(306 103,27)	(306 103,27)
Código de Barras Networks S.L.U.	108 348,70	100 %	-	108 348,70	108 348,70
Antevenio Argentina S.R.L.	(140 497,22)	60 %	(56 198,89)	(140 497,22)	(84 298,33)
Antevenio Limited	(132 133,27)	51 %	(64 745,30)	(132 133,27)	(67 387,97)
Antevenio México	(91 920,36)	60 %	(36 768,14)	(91 920,36)	(55 152,21)
	1 123 856,72		(157 712,33)	1 123 856,71	1 281 569,05

NOTE 22. PROVISIONS ET IMPRÉVUS

Les mouvements qui se sont produits dans les provisions du Groupe du 31 décembre 2011 au 31 décembre 2012 se décomposent comme suit :

	31/12/2011	RÉGULARISATIONS	31/12/2012
Provision pour autres responsabilités	61 132,41	(6 000,00)	55 132,41
	61 132,41	(6 000,00)	55 132,41

	31/12/2010	AUGMENTATIONS	TRANSFERT	DIMINUTIONS	RÉGULARISATIONS	31/12/2011
Provision pour autres responsabilités	339 207,96	50 000,00	(67 475,55)	(210 600,00)	(50 000,00)	61 132,41
	339 207,96	50 000,00	(67 475,55)	(210 600,00)	(50 000,00)	61 132,41

Les diminutions dans les provisions pour d'autres responsabilités au cours de l'exercice 2011 sont issues de la liquidation des procédures pour lesquelles Antevenio S.A. avait fait appel et qui, durant le présent exercice, ont acquis une certaine certitude.

La société consolidée Mamvo Performance S.L.U. a constitué une provision de 50 000 euros pour d'éventuels imprévus lors de l'exercice précédent. Lors de l'exercice 2012, 6 000 euros ont été régularisés. Le reste de la provision jusqu'à atteindre le montant de 55 132,41 euros se rapporte à la Société consolidante et se chiffre à 11 132,41 euros.

Il est à noter que les provisions n'ont pas été actualisées du fait que l'actualisation n'est pas importante.

Les avals et garanties présentés par le Groupe auprès d'établissements bancaires et d'organismes publics aux 31 décembre 2012 et 2011 se décomposent comme suit :

Avals	2012	2011
Bail du siège social	43 860,00	43 860,00
Aval pour risques spécifiques	-	60 702,22
TOTAL	43 860,00	104 562,22

NOTE 23. INFORMATION SUR L'ENVIRONNEMENT

Le Groupe ne possède aucun actif et n'a engagé aucun frais visant à minimiser l'atteinte à l'environnement et à assurer la protection et l'amélioration de l'environnement. En outre, la Société n'a pas constitué la moindre provision pour risques et charges à ce titre du fait qu'il estime qu'aucune éventualité n'est à craindre en ce qui concerne la protection et l'amélioration de l'environnement.

NOTE 24. ÉVÉNEMENTS SURVENUS A POSTERIORI

Aucun fait pouvant affecter les états financiers intermédiaires consolidés n'est survenu après leur clôture.

Voir ce qui a été indiqué à la note 5 par rapport à l'acquisition des 40 % restants du capital d'Antevenio Argentina survenue le 18 janvier 2013.

De plus, il faut tenir compte de ce qui est indiqué à la note 19 par rapport aux poursuites menées par l'Agence fiscale espagnole.

NOTE 25. RÉMUNÉRATIONS, PRISES DE PARTICIPATION ET AUTRES AVANTAGES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ CONSOLIDANTE ET DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

25.1) SOLDES ET TRANSACTIONS AVEC DES ADMINISTRATEURS ET DES CADRES DE DIRECTION

Les montants reçus par le conseil d'administration, de n'importe quelle nature, durant l'exercice 2012 et durant l'exercice 2011 sont les suivants :

	31/12/2012	31/12/2011
Salaires, indemnités et autres rémunérations	272 400,00	272 400,00
TOTAL	272 400,00	272 400,00

En outre, et comme nous l'indiquons dans la note 15 un des membres du Conseil d'administration a obtenu durant l'exercice 2012 le droit à percevoir 18 750 actions de la Société pour juin 2012.

Aux 31 décembre 2012 et 2011, il n'existait aucun engagement à titre de compléments de retraite, d'avals ou de garanties en faveur de l'Organe d'administration.

Autre information se rapportant au Conseil d'administration

En application de l'article 229(3) de la loi sur les sociétés de capitaux en vigueur, approuvée par décret royal législatif 1/2010, du 2 juillet 2010, on informe que l'organe d'administration de la Société et les personnes qui y sont liées, dont fait référence l'article 231 de ladite loi, détiennent des parts dans d'autres sociétés ayant un objet social identique, analogue ou complémentaire à celle de la société, comme suit :

TITULAIRE	SOCIÉTÉ LIÉE	% PART.	POSTE
Joshua David Novick	Antevenio Service S.R.L. (fr)	-	Conseiller
	Antevenio México S.A. de C.V.	-	Conseiller
	Codigo Barras Networks S.L.	-	Administrateur unique
	Antevenio S.R.L. (it)	-	Conseiller
	Europemission S.L.	-	Conseiller
	Marketing Manager de Servicios de Marketing, S.L.	-	Administrateur conjoint
Pablo Pérez García Villoslada	Antevenio Publicite S.R.L. (fr)	-	Administrateur
	Antevenio Service S.R.L. (fr)	-	Conseiller
	Europemission S.L.	-	Conseiller
	Antevenio S.R.L. (fr)	-	Administrateur
	Antevenio S.R.L. (it)	-	Conseiller
	Marketing Manager de Servicios de Marketing, S.L.	-	Administrateur conjoint
David Rodés	Digital Spain S.L.	-	Administrateur
	Dglt SA de CV	-	Administrateur unique
	Digilant Marketing	-	Administrateur unique
	ISP	-	Directeur général

De plus, et conformément à la Loi sur les sociétés de capitaux, ci-devant mentionnée, il est indiqué que les membres de l'Organe d'administration n'ont pas réalisé d'activités, à leur propre compte ou pour le compte d'autrui, avec la Société consolidante qui pourraient être considérées comme ne faisant pas partie des activités courantes ou qui n'auraient pas été réalisées dans des conditions normales de marché.

NOTE 26. AUTRE INFORMATION

Le nombre moyen d'employés au cours de l'exercice 2012 (par catégories socioprofessionnelles) est le suivant :

2012			
	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Direction	7,55	3,74	11,29
Administration	5,63	14,42	20,04
Agent commercial	29,63	18,43	48,06
Production	17,07	37,31	54,38
Techniciens	21,53	3,34	24,87
Télémarketing			
	81,41	77,24	158,64

Le nombre moyen d'employés au cours de l'exercice 2011 (par catégories socioprofessionnelles) est le suivant :

2011			
	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Direction	7	4,38	11,38
Administration	5,25	14,10	19,35
Agent commercial	29,39	22,39	51,78
Production	17,26	29,10	46,36
Techniciens	21,17	4,38	25,55
Télémarketing	-	2,50	2,50
	79,07	76,84	154,41

Le nombre d'employés du Groupe à la clôture de l'exercice 2012 (par catégories socioprofessionnelles) est le suivant :

	TOTAL
Direction	7
Administration	22
Agent commercial	48
Production	56
Techniciens	25
	158

Le nombre d'employés du Groupe à la clôture de l'exercice 2011 (par catégories socioprofessionnelles) est le suivant :

	TOTAL
Direction	11
Administration	18
Agent commercial	51
Production	46
Techniciens	25
	151

Le montant des honoraires acquittés pour les services d'audit des comptes annuels consolidés de l'exercice 2012 et de l'exercice 2011 atteint la somme de 8 320 euros et de 10 580 euros et pour d'autres travaux, alors que ce montant pour les audits des comptes annuels individuels des filiales consolidées était de 45 190 euros pour l'exercice 2012 et de 52 870 euros en 2011.

NOTE 27. INFORMATION SEGMENTÉE

Le montant net du chiffre d'affaires enregistré durant les exercices 2012 et 2011 au titre des activités opérationnelles du Groupe se décompose par catégories d'activités et par marchés géographiques comme suit :

TYPE D'ACTIVITÉ	31/12/2012	31/12/2011
Publicité en ligne	23 739 400,74	22 638 087,78
Services d'emailing et envoi de sms	454 087,41	387 970,84
MONTANT NET TOTAL DU CHIFFRE D'AFFAIRES	24 193 488,15	23 026 058,62
PAR CLIENTS (2012)	PRIVÉ	PUBLIC
Publicité en ligne	23 562 871,02	176 529,72
Services d'emailing et envoi de sms	445 843,41	8 244,00
MONTANT NET TOTAL DU CHIFFRE D'AFFAIRES	24 008 714,43	184 773,72
PAR CLIENTS (2011)	PRIVÉ	PUBLIC
Publicité en ligne	22 512 519,78	125 568,00
Services d'emailing et envoi de sms	381 809,95	6 160,89
MONTANT NET TOTAL DU CHIFFRE D'AFFAIRES	22 894 329,73	131 728,89

Répartition des ventes et coût des ventes par territoire

RÉPARTITION / VENTES	MONTANT CONSOLIDÉ 2012	MONTANT CONSOLIDÉ 2011
Espagne et Amérique latine	15 601 229,88	16 008 136,12
Europe	8 592 258,27	7 017 922,53
TOTAL RÉPARTITION VENTES	24 193 488,15	23 026 058,65

RÉPARTITION COÛT DE VENTES	MONTANT CONSOLIDÉ 2012	MONTANT CONSOLIDÉ 2011
Espagne et Amérique latine	8 248 679,56	8 585 559,84
Europe	3 734 357,47	1 831 352,68
TOTAL RÉPARTITION COÛTS	11 983 038,28	10 416 912,52

NOTE 28. OPÉRATIONS AVEC DES ENTREPRISES LIÉES

Le Groupe n'a pas d'autres parties liées autres que celles décrites dans la note 25.

NOTE 29. INFORMATION SUR LES REPORTS DE PAIEMENT À DES FOURNISSEURS. TROISIÈME DISPOSITION ADDITIONNELLE. « DEVOIR D'INFORMATION » DE LA LOI 15/2010, DU 5 JUILLET 2010

Conformément à ce qui est indiqué dans la troisième disposition additionnelle. Suivant le devoir d'information en application de la loi 15/2010, du 5 juillet 2010, par laquelle est modifiée la loi 3/2004, du 29 décembre 2004, établissant les mesures de lutte contre le retard de paiement dans les opérations commerciales, nous informons de ce qui suit pour les entreprises espagnoles du Groupe :

	PAIEMENTS RÉALISÉS ET À FAIRE EN DATE DE LA CLÔTURE DU BILAN EXERCICE 2012	
	MONTANT	%
À l'intérieur du délai maximal légal	11 617 064	100 %
Autre	-	-
TOTAL DES PAIEMENTS DE L'EXERCICE	11 617 064	100 %
Période moyenne de paiement (jours de retard)	-	-
Reports de paiement qui en date de clôture dépassent le délai maximal permis	-	-

	PAIEMENTS RÉALISÉS ET À FAIRE EN DATE DE LA CLÔTURE DU BILAN EXERCICE 2011	
	MONTANT	%
À l'intérieur du délai maximal légal	10 915 427	100 %
Autre	-	-
TOTAL DES PAIEMENTS DE L'EXERCICE	10 915 427	-
Période moyenne de paiement (jours de retard)	-	-
Reports de paiement qui en date de clôture dépassent le délai maximal permis	-	-

**ANTEVENIO, S.A. ET
FILIALES CONSOLIDÉES**
RAPPORT DE GESTION CONSOLIDÉ
DE L'EXERCICE 2012



ANTEVENIO, S.A. ET FILIALES CONSOLIDÉES

RAPPORT DE GESTION CONSOLIDÉ DE L'EXERCICE 2012

SITUATION DES ACTIVITÉS ET DES RÉSULTATS DU GROUPE ANTEVENIO DURANT L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2012

1. CHIFFRE D'AFFAIRES ET RÉSULTATS CONSOLIDÉS DU GROUPE DURANT L'EXERCICE 2012

Les sociétés faisant partie du périmètre de consolidation durant l'exercice 2012 étaient les suivantes :

Mamvo Performance, S.L.U., consolidée par la méthode d'intégration globale.

Europermission, S.L., consolidée par la méthode d'intégration proportionnelle.

Marketing Manager Servicios de Marketing de Servicios, S.L.U., consolidée par la méthode d'intégration globale.

Antevenio S.R.L., consolidée par la méthode d'intégration globale.

Dialogo Media S.L.U. consolidée suivant la méthode d'intégration globale.

Antevenio France S.R.L. consolidée suivant la méthode d'intégration globale.

Antevenio Publicidad S.R.L. consolidée par la méthode d'intégration globale et incluse au périmètre de consolidation le 1er janvier 2010.

Código Barras Networks, S.L.U., consolidée par la méthode d'intégration globale.

Antevenio Limited, consolidée par la méthode d'intégration globale.

Antevenio Argentina, S.R.L. consolidée suivant la méthode d'intégration globale.

Antevenio Mexico, S.A de C.V consolidée par la méthode d'intégration globale.

Durant l'exercice 2012, le chiffre d'affaires consolidé a été de 25,4 millions d'euros, ce qui représente une augmentation de 5,0 % par rapport au chiffre d'affaires consolidé de l'exercice 2011 qui avait atteint la somme de 24,2 millions d'euros.

Le montant net du chiffre d'affaires, après escomptes au titre de remises, a été la somme de 24,2 millions d'euros en 2012. Les remises sur ventes ont moins augmenté que le chiffre d'affaires consolidé, du fait que les recettes ont augmenté dans les lignes d'affaires et dans les pays où cette surprime n'existe pas, une tendance qui se présentait déjà en 2011.

L'activité de marketing de résultats/performance (qui regroupe l'activité de Diálogo et d'Emailing) représente 71,1 % du total des activités, celle d'Antevenio Rich&Reach, 28,9 %.

Le chiffre d'affaires à l'extérieur de l'Espagne atteint 47 % par rapport à 35 % en 2011.

Les frais d'exploitation, incluant les frais de vente et excluant les amortissements et les dotations aux provisions, ont connu une augmentation de 8 %.

Le résultat attribué aux détenteurs d'instruments de capitaux propres de la société consolidante de l'exercice s'élève à 0,4 million d'euros face aux 1,3 million d'euros de l'exercice 2011, et l'EBITDA est de 2,8 millions d'euros.

Les comptes consolidés du Groupe Antevenio sont présentés suivant la réglementation internationale de comptabilité IFRS.

2. CHIFFRES D'AFFAIRES ET RÉSULTAT DE L'EXERCICE DES SOCIÉTÉS LIÉES AU GROUPE DURANT L'EXERCICE 2012

Données en milliers d'euros

Chiffre d'affaires

Mamvo Performance, S.L.U.	6 287
Europermission, S.L. (i)	-
Antevenio, S.R.L.	7 637
Marketing Manager de Servicios de Marketing, S.L.	654
Dialogo Media, S.L.U	3 547
Código Barras Networks, S.L.	1 783
Antevenio Argentina S.R.L.	351
Antevenio France, S.R.L.	138
Antevenio Publicite S.R.L. (ii)	467
Antevenio Limited	841
Antevenio Mexico, S.A de C.V	629

(i) Consolidée suivant la méthode d'intégration proportionnelle

(ii) Entre le 31 juillet 2012 dans le périmètre de consolidation

Aucune des sociétés liées n'a été vendue.

3. FAITS IMPORTANTS DURANT L'EXERCICE 2012

En 2012, le Groupe Antevenio a continué la tendance croissante de l'année 2011 en atteignant au cours de l'année 2012 le plus grand chiffre d'affaires enregistré de son histoire.

Durant l'année 2012, elle a consolidé les investissements et les nouvelles activités amorcées au cours de l'exercice 2010, en renforçant la position de numéro 1 d'Antevenio sur les marchés où elle opère.

Le 1er août 2012, Antevenio a acquis la société française Clash Media S.R.L., qui a changé de nom par la suite pour devenir Antevenio Publicité, S.R.L. L'achat s'inscrit dans la stratégie d'internationalisation amorcée par Antevenio en 2007 et qui avec la conjoncture actuelle en Espagne a plus de sens que jamais. La France, par ailleurs, est un des marchés naturels d'Antevenio, du fait qu'elle cote sur Alternext depuis 2007 et qu'elle a une certaine notoriété sur le marché.

Le coût de l'opération, y compris la prise en charge de la dette que Clash Media avait au moment de l'acquisition, s'est élevé à 1 million d'euros.

PERSPECTIVES

Antevenio dispose de toutes les ressources, tant financières que productives, pour faire face à l'année 2013 où l'Europe est confrontée à la sortie de la crise économique qui l'a affectée au cours des dernières années. L'incertitude sur l'économie européenne selon les marchés européens nationaux où Antevenio mène ses activités, c'est-à-dire en Espagne, en Italie, au Royaume-Uni, en Argentine, au Mexique et en France, nous permet de prévoir que le marché publicitaire sur Internet ne connaîtra pas les grandes croissances connues avant 2008. Notre puissance financière et notre diversité de produits ainsi que les investissements faits en 2010 et poursuivis durant les années 2011 et 2012 nous amènent à croire qu'il y aura un renforcement de notre leadership et que nous allons continuer de gagner des parts de marché.

INCLUSION D'IMMOBILISATIONS

Les incorporations d'immobilisations corporelles et incorporelles du Groupe Antevenio durant l'année 2012 sont les suivantes :

L'inclusion d'immobilisations corporelles s'élève à 89 000 euros en 2012 et se rapportent surtout à des équipements informatiques.

Les incorporations d'actifs incorporels s'élèvent à 974 000 euros en 2012 et se rapportent surtout à des logiciels.

RISQUES

Les principaux risques et les principales incertitudes que le Groupe Antevenio pourrait devoir affronter sont les suivants :

RISQUE DE LA CONCURRENCE

À l'intérieur d'un marché en constante évolution et avec de forts taux de croissance, il y a eu de nouveaux

acteurs en Espagne et en Italie, qui sont les deux pays où Antevenio mène le plus d'activités. Cela dit, étant donné notre expérience de plus de dix ans sur ce marché, la position et la notoriété d'Antevenio et la qualité de nos services, nous estimons que nous maintiendrons notre leadership.

RISQUE DE DÉPENDANCE FACE AUX CLIENTS ET AUX FOURNISSEURS

Le risque de dépendance face aux clients et aux fournisseurs est limité du fait qu'aucun n'a un poids significatif dans le chiffre d'affaires d'Antevenio, S.A.

Parmi nos clients, il y a des agences de publicité qui ont de nombreux annonceurs, ce qui réduit encore plus le risque de dépendance face aux clients.

Pour ce qui est des fournisseurs technologiques, le risque est minime, car les services qu'ils offrent sont offerts par d'autres sociétés qui leur font concurrence et qui pourraient donc offrir les mêmes services à Antevenio.

RISQUE PERSONNES CLEFS

Nous considérons qu'un des principaux avantages comparatifs d'Antevenio est d'avoir su réunir une équipe de personnes et de cadres clefs dans les postes stratégiques de la compagnie.

RISQUE DANS LE TRAITEMENT DE DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Le Groupe Antevenio traite des données à caractère personnel visant à offrir des services de marketing direct à ses clients, en plus des traitements ordinaires de toute société : travailleurs, fournisseurs, clients, etc.

Ainsi doit-elle se soumettre à la législation suivante :

- (1) Loi 34/2002 sur les services de la société de l'information et du commerce électronique.
- (2) Article 4 de la loi 56/2007, du 28 décembre 2007, sur les mesures de promotion de la société de l'information, portant modification de la loi 34/2002, du 11 juillet 2002, sur les services de la société de l'information et du commerce électronique.
- (3) Loi organique 15/1999, du 13 décembre 1999, sur la protection des données à caractère personnel.
- (4) Loi générale 2/2011, du 4 mars 2011, sur l'économie durable. Modification de la loi organique sur la protection de données à caractère personnel. Cinquante-sixième disposition finale.
- (5) Décret royal 1720/2007 du 21 décembre 2007, portant approbation du règlement développant la loi organique 15/1999, du 13 décembre 1999, sur la protection des données à caractère personnel.
- (6) Première disposition finale de la loi générale 32/2003, du 3 novembre 2003, sur les télécommunications, portant modification de la loi 34/2002. Loi générale 32/2003 sur les télécommunications.

(7) Loi 47/2002, du 19 décembre 2002, portant réforme de la loi 7/1996, du 15 janvier 1996, sur la réglementation du commerce de détail, pour la transposition à l'ordre juridique espagnol de la directive 87/7/CE en matière de contrats à distance et pour l'adaptation de la loi à diverses directives communautaires.

(8) Loi 7/1998, du 13 avril 1998, sur les conditions générales de passation des marchés.

(9) Loi 7/1996, du 15 janvier 1996, sur la réglementation du commerce de détail.

(10) Loi 29/2009, du 30 décembre 2009, portant modification au régime juridique de la concurrence déloyale et de la publicité pour améliorer la protection des consommateurs et des usagers.

(11) Loi 44/2006, du 29 décembre 2006, portant amélioration à la protection des consommateurs et des usagers.

(12) Loi générale 34/1988, du 11 novembre 1988, sur la publicité.

(13) Loi générale 26/1984, du 19 juillet 1984, pour la défense des consommateurs et des usagers.

(14) Décret royal 424/2005, du 15 avril 2005, portant approbation du Règlement sur les conditions de prestation de services de communications électroniques, le service universel et la protection des usagers.

(15) Directive 2000/31/CE du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2000 relative à certains aspects juridiques des services de la société de l'information, et notamment du commerce électronique, dans le marché intérieur (« directive sur le commerce électronique »).

(16) Directive 2002/58/CE du Parlement européen et du Conseil du 12 juillet 2002 concernant le traitement des données à caractère personnel et la protection de la vie privée dans le secteur des communications électroniques (directive vie privée et communications électroniques).

Le traitement de données à caractère personnel visant à offrir des services de marketing direct n'est pas exempt de risque et c'est pourquoi Antevenio a souscrit un contrat avec la société INT55 pour que celle-ci surveille en permanence l'évolution de la législation et de son impact sur les activités d'Antevenio.

PERSONNEL

Le nombre moyen d'employés du Groupe au cours de l'année 2012 était de 159 personnes alors que ce nombre était de 155 en 2011.

RÉPARTITION DU CAPITAL

Les sociétés dont la prise de participation directe ou indirecte est égale ou supérieure à 5 % du capital social au 31 décembre 2012 sont les suivantes :

	NB DE PARTICIPATIONS	% DE PRISE DE PARTICIPATION
Alba Participaciones, S A:	864 012,00	20,54
Aliada Investment BV	848 976,00	20,18
Joshua David Novick	500 166,00	11,89
Inversiones y Servicios Publicitarios, S.A.	432 006,00	10,27
Autres	1 099 829	26,12
Nextstage	462 506,00	11,00
TOTAL	4 207 495,00	100,00

ACTIONS PROPRES

Sans transférer les opérations normales sur le marché et dans le respect strict de la réglementation boursière, la compagnie a souscrit un contrat avec la société Gilbert Dupont dans le but favoriser la liquidité des transactions sur les actions, la régularité dans les cours et dans le but d'éviter des variations dont la cause ne serait pas la propre tendance du marché- Antevenio, dont les actions sont admises sur le marché Alternex, a respecté la réglementation de ce marché en rapport aux opérations réalisées dans le cadre du contrat.

INFORMATION SUR L'AUTORISATION POUR L'ACQUISITION D'ACTIONNAIRES AUTODÉTENUES

L'Assemblée générale des actionnaires tenue le 27 juin 2012 a donné l'autorisation au Conseil d'administration pour que la Société puisse acquérir en tout moment et toutes les fois qu'elle le souhaite, que ce soit directement ou par l'entremise d'une de ses filiales, des actions de la propres Société dans les conditions suivantes :

1. Nombre maximal d'actions à acquérir : 10 % du capital social.
2. Prix minimum et maximum d'acquisition : 3 euros et 15 euros respectivement.
3. Durée de l'autorisation : Dix-huit (18) mois.
4. L'acquisition, la cession ou le transfert des actions peuvent être réalisés de n'importe quelle manière, à l'intérieur du cadre normatif et réglementaire en vigueur.

L'acquisition vise, entre autres, (i) l'achat d'actions pour remettre des actions directement aux travailleurs de la Société ou suite à l'exercice du droit d'option des travailleurs lorsqu'ils détiennent ce droit, en vertu des plans de rémunération approuvés préalablement par le Conseil d'administration et l'assemblée générale des actionnaires, lorsque la réglementation l'exige, tout comme (ii) l'assurance de la liquidité de l'action, par la médiation d'un prestataire de service d'investissement nanti d'un contrat de liquidité.

PLAN POUR EMPLOYÉS / POUR PERSONNEL DE DIRECTION D'OPTIONS SUR ACTIONS D'ANTEVENIO S.A.

Antevenio, S.A. considère que ses ressources humaines constituent le principal actif de la société et à l'intérieur de sa politique générale de ressources humaines, elle a conçu un plan d'options sur actions pour favoriser et garantir la permanence du personnel stratégique de direction et des membres du Comité de direction générale et de direction stratégique qui assument des postes que la Société considère très importants dans la direction de la société.

Le 19 avril 2010, lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, des plans de rémunération pour employés / pour personnel de direction d'Antevenio S.A. ont été adoptés. Les deux systèmes de rémunération qui ont été adoptés sont les suivants :

1) Attribution d'actions gratuites :

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'accorder des actions à titre gratuit aux membres du Comité de direction.

En 2012, 37 500 actions ont été remises.

2) Plan d'options sur actions :

L'Assemblée générale des actionnaires a créé un Plan d'options sur actions, en accordant 150 000 options sur actions de la Société (soit 3,56 % du capital).

Chaque option donne droit à son propriétaire d'acquérir une action.

L'octroi des options de chacun des bénéficiaires se fera automatiquement en date où le plan est en vigueur.

La période de validité permettant l'exercice des options est de 3 ans.

Le prix de l'exercice de l'option sera d'environ 5 % de moins que le prix moyen au cours du trimestre antérieur à la date de l'assemblée générale des actionnaires du 19 avril 2010.

Au moment de l'exercice, la décision concernant le mode de paiement, en actions ou en espèces, appartiendra à l'offrant suivant les conditions prévues dans le Plan.

L'offre de partage porte sur 70 000 options pour les cadres supérieurs (qui les répartiront proportionnellement) et 80 000 options qui seront accordées au membre du Comité de direction générale et de direction stratégique.